

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 221

MONTRÉAL, LE MARDI 30 SEPTEMBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

## La lutte finale

Après la lutte des classes, après la lutte des sexes, voici la lutte des générations. Depuis quelques mois, voire plusieurs années, les baby-boomers sont les boucs émissaires de tout et de rien; de tout comme de rien. C'est à se demander si on ne nous chante pas encore, sur un tempo certes différent, l'air pathétique de la lutte finale.

**S**oyons techniques. Soyons sérieux. Soyons ennuieux. Fait partie de la génération des baby-boomers toute personne ayant vu le jour pour la première fois entre 1945 et 1965. On notera au passage que cette génération, qui passe aux yeux des plus jeunes comme une génération de pieds-nickelés, s'allonge sur vingt ans. Pourtant, la science démographique, du moins ce qu'on en a retenu, nous enseigne qu'une génération, c'est 10 ans.

Mais bon, comme ce groupe d'âge forme une grosse, une énorme bosse sur la courbe démographique, on ne sait trop qui a décrété qu'ils et elles formaient un tout homogène. Effectivement, ceux qui sont nés l'année de sortie des *Enfants du paradis* sont culturellement frères et sœurs de ceux qui sont nés l'année de sortie de *Yesterday*, la bête boy-scout des Beatles. Passons.

Passons et soulignons avec l'anthropologue Serge Bouchard que l'explication de phénomènes sociaux complexes par la loupe générationnelle, ici les baby-boomers, revient à résumer «à une abstraction les tares de la société. C'est une sorte de sociologie du pauvre. Une paresse de l'esprit. C'est la production intellectuelle d'une société qui ne sait plus produire. On colle à *Statistique Canada*. On dit Serge Bouchard a 50 ans. Il est un baby-boomer.» CQFD: il présente tels stigmates, notamment celui-ci: c'est un planqué du système.



Serge Truffaut

S'il est vrai que cette génération s'est fourvoyée à bien des égards, sur bien des fronts, c'est peut-être bien «parce qu'elle nourrissait, de confier Serge Bouchard, des rêves démesurés. Il faut bien reconnaître que notre tour sur la patinoire se résume à ceci: on s'est planté. Mais à l'inverse, il ne faut pas oublier que nous n'avons pas inventé l'égoïsme, l'esprit radin, le chacun pour soi. Tout cela existe depuis que le monde existe. Au fond, ce qu'il y a de rassurant, c'est que nous sommes comme les autres ont été et seront.»

Toujours est-il que cette histoire générationnelle, qui soit dit en passant constitue le fond de commerce de mille et un acteurs de la cité, est devenue la tarte à la crème sociologique de cette fin de siècle. Et notamment pour expliquer nos maux économiques. Alors M. Jacques Beauchemin, vous qui êtes sociologue, qu'en pensez-vous? «C'est une explication abusive.»

**Les baby-boomers pas inventé l'égoïsme, l'esprit radin, le chacun pour soi**

Les contractions effectuées sur le marché du travail «renvoient à des phénomènes sociologiques beaucoup plus complexes et profonds que ne le pensent les tenants de cette approche. Les déterminations sont désormais macroéconomiques. La mondialisation des marchés a affecté les jeunes autant que les 40-60 ans». Et politiquement? Est-ce que les baby-boomers sont au pouvoir? Est-ce que le fait que le conseiller du prince soit un baby-boomer imprime un détournement de sens? «Sans vouloir minimiser le rôle de l'acteur politique, je constate, a souligné M. Beauchemin, que l'appareil avale les acteurs en question. Il me semble qu'il est illusoire de penser qu'on peut réformer l'appareil de l'intérieur. Il faut chercher des paramètres autres que celui du surgissement sur l'avant-scène du social d'une cohorte démographique.»

Cela étant, il est vrai, selon nos observateurs, que les baby-boomers sont envahissants culturellement. «C'est un groupe qui impose ses goûts, a constaté M. Beauchemin, au niveau superficiel des choses. La musique des années 50, la chaîne des restaurants Nickels, les téléromans, tout cela révèle une nostalgie pour une époque considérée comme un âge d'or. Dans les faits, il n'en était pas un.»

Pour Gilles Gagné, sociologue à Laval, qui à l'instar de ses confrères juge insuffisante l'explication générationnelle, la génération du baby-boom se distingue d'avantage des générations précédentes que celle qui forment les jeunes d'aujourd'hui par ceci: elle est devenue la première génération à réaliser l'intégration au capitalisme.

Comment cela? «Par l'intégration du travailleur et par le biais du relèvement des conditions économiques. C'est un fait que l'essentiel des avoirs financiers est actuellement aux mains d'une génération. Lorsqu'ils avaient 20 ans, ils voulaient leur part de citoyen. Et ils l'ont obtenue. Lorsqu'ils auront 60 ans, ils auront leur part de rentier.»

Cela dit, en faisant du baby-boomer le bouc émissaire de tout et de rien, les jeunes font comme les jeunes d'hier ont fait et comme ceux de demain feront, c'est-à-dire qu'ils composent «la narration de leur histoire. Comment cela? En élaborant un discours général de victimisation. Remarquez que chaque catégorie de la société est une victime de telle autre catégorie de la société.»

Pour terminer, voici une version polie d'un blues à Brassens: «Le temps ne fait rien à l'affaire / Quand on est couillon on est couillon / Vieux couillon des neiges d'antan / Jeune couillon de la dernière averse / Quand on est couillon on est couillon.»

MÉTÉO

Montréal Nuageux avec 60% de probabilité d'averses. Max: 15 Min: 4  
 Québec Nuageux. Max: 13 Min: 2  
 Détails, page B 6

INDEX

Agenda ..... B 6 Le monde ..... A 5  
 Annonces ..... B 6 Les sports ..... B 5  
 Avis publics ..... B 4 Montréal ..... A 3  
 Culture ..... B 8 Mots croisés ..... B 4  
 Économie ..... B 2 Politique ..... A 4  
 Éditorial ..... A 6 Télévision ..... B 7  
 www.ledevoir.com

LES SPORTS

Éternel Brochu, sempiternelle précarité, page B 5



LES ACTUALITÉS

Une voie rapide et moins coûteuse pour traiter les cas de divorce, page A 2



CULTURE

Le CRTC et la crise de la radio, page B 7

## Chirac réitère son appui au Québec

■ La France «accompagnera» le Québec quel que soit son avenir, dit le président

■ «Le gouvernement du Canada pourrait dire la même chose», répond Stéphane Dion

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR  
À PARIS

«*Quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera. Le Québec peut compter sur l'amitié et la solidarité de la France.*» Voilà le message succinct qu'a livré le président français Jacques Chirac au terme de la première

journée du voyage officiel de Lucien Bouchard à Paris. Le premier ministre québécois est sorti de l'Élysée la mine réjouie sous un soleil splendide en affirmant que cette formule signifie hors de tout doute que la France reconnaîtra la décision des Québécois si ceux-ci choisissent la souveraineté lors d'un prochain référendum.

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La promesse du président français Jacques Chirac de respecter le choix futur des Québécois aurait pu être faite par le gouvernement canadien, a soutenu hier le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

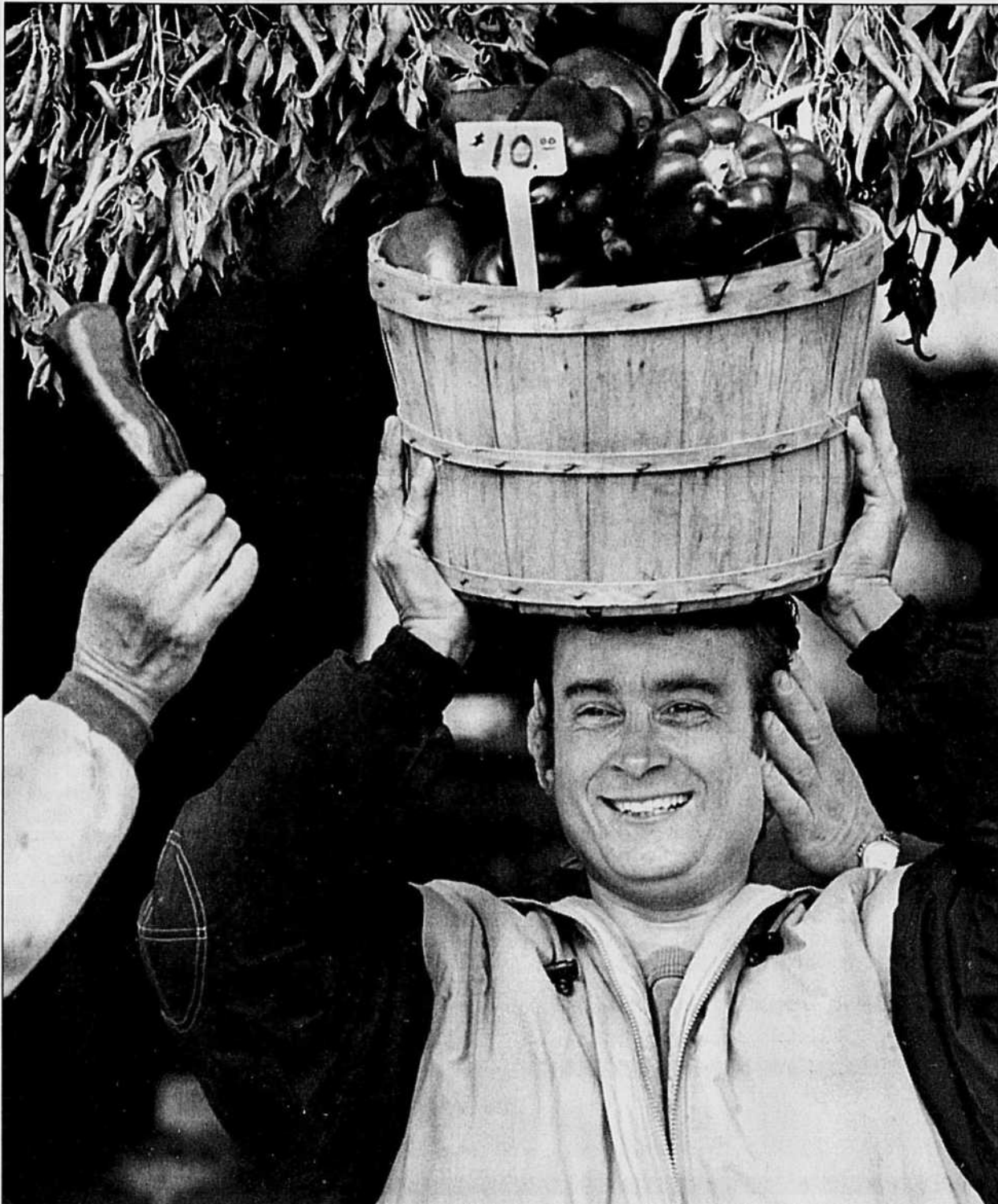
«*Le Québec dit qu'elle accompagnera le Québec dans son destin. Mais tout le monde dit ça! Qui ne veut pas accompagner le Québec dans son destin?*», a d'abord demandé le ministre à sa sortie des Communions.

«*Quel que soit le chemin que le Québec choisit, la France l'accompagnera. Le Québec peut compter sur l'amitié et la solidarité de la France.*», a ensuite lu M. Dion. «*Le Québec dit qu'elle accompagnera le Québec dans son destin.*»

VOIR PAGE A 8: CHIRAC

VOIR PAGE A 8: DION

## La récolte



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**FRAIS**, frais, les beaux légumes frais! Faute de parapluie, Giovanni Bunno, maraîcher du marché Jean-Talon, se protège de la pluie automnale avec son gros panier de poivrons verts.

POLITIQUE

Simard coupable d'avoir voté illégalement

■ À lire, page A 4



## Les coûts de la souveraineté font moins peur

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Ce n'est ni l'effet Bouchard ni la confusion des électeurs au sujet du concept de souveraineté, même si ces facteurs ont joué en 1995, qui expliquent la hausse de l'appui à l'option péquiste depuis 15 ans. C'est plutôt et surtout le déclin de la perception chez les Québécois des coûts économiques éventuels de l'indépendance, estime le sociologue Maurice Pinard.

Le degré de confusion (ou d'ignorance) des électeurs sur le sens et la portée de la souveraineté ou de la souveraineté-association est toujours relativement élevé, constate le professeur de McGill, l'un des plus réputés gourous québécois de l'interprétation des sondages, dans un livre qui est lancé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale du Québec. Mais ce taux «a diminué au fil des ans», ajoute-t-il.

En 1980, plus du tiers des électeurs sondés répondaient que le Québec demeurerait une province canadienne même après la souveraineté. Cette proportion, relate le professeur Pinard, déclina jusqu'à environ 30% au début des années 1990 et à environ 25% au début de 1995, pour atteindre finalement 15% selon un sondage SOM réalisé en toute fin de campagne référendaire en 1995. «Au total, si plus de la moitié des électeurs étaient confus ou ignorants en 1980, écrit-il, cette proportion couvrirait encore au moins le quart d'entre eux en 1995.» Puisque le taux de confusion a diminué, ce facteur ne peut donc pas être considéré parmi ceux qui ont favorisé la hausse de l'appui au camp du OUI

Le degré de confusion sur le sens de la souveraineté a diminué au fil des ans

VOIR PAGE A 8: PINARD

## Hommage à l'imaginaire humain

La Bête, de Ginette Laurin, plonge dans une zone où peu de chorégraphes osent s'aventurer

Cette année encore, le FIND fera la preuve que la danse contemporaine est un incroyable terrain de création et d'expérimentation.

ANDRÉE MARTIN

**A**u moment où la danse prend finalement les routes sinuées du Québec, s'ouvre ce soir à Montréal le huitième Festival international de nouvelle danse (FIND). Reconnu à travers le monde comme un événement incontournable, on y verra pendant quinze jours une panoplie de compagnies dont les plus prestigieuses proviennent des États-Unis (Stephen Petronio Company), de la Belgique (Compagnie Pierre Droulers), de la Hollande (Dance Company Leine & Roebana) et bien sûr d'ici (O Vertigo et Le Carré des lombes). Parmi eux, certains chorégraphes retiendront l'attention du public pour la force et l'inventivité de leur facture gestuelle, ou encore pour la singularité dramatique ou esthétique de l'œuvre présentée.

Mais on parlera bien peu de la performance des interprètes et de leur rôle dans la mise en place de l'une et l'autre de ces créations. Et pourtant, leur présence dans l'élaboration d'une œuvre chorégraphique contemporaine n'a jamais été aussi centrale qu'aujourd'hui. La majeure partie des chorégraphes actuels façonnent leur pièce à même le corps et la personnalité de leurs danseurs.

L'expérience de Ginette Laurin dans sa dernière œuvre est, en ce sens, assez particulière. Plus qu'un simple spectacle, *La Bête* est une véritable aventure de création, pour la chorégraphe bien sûr, mais surtout pour l'ensemble des interprètes. Les dix danseurs de la compagnie O Vertigo (Anne Barry, Estelle Claretton, Carole Courtois, Kenneth Gould, Sylvain Lafortune, Mireille Leblanc, Chi Long, Marie-Claude Rodrigue, David Rose et Donald Weikert) sont non seulement demeurés au centre du processus créatif, mais ils constituent aujourd'hui le noyau physique, psychologique, esthétique et théâtral de



VYVES DUBE

Plus qu'un simple spectacle, *La Bête* est une véritable aventure de création, pour Ginette Laurin bien sûr, mais surtout pour l'ensemble des interprètes.

VOIR PAGE A 8: DANSE

## • LES ACTUALITÉS •

Recommandations de la Fondation du Barreau du Québec

# Une voie rapide et moins coûteuse pour traiter les cas de divorce

Le divorce ne constitue plus une tare sociale, comme c'était encore le cas au Québec il y a quelques décennies à peine. Mais il embourbe de plus en plus le système judiciaire: de 35 à 50 % du temps du juge en Cour supérieure, selon les districts, est maintenant consacré aux litiges entendus en matières matrimoniales. Aussi la Fondation du Barreau du Québec trouve-t-elle qu'il est temps de donner un léger coup de barre.

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

La modification de la Loi sur le divorce, de juridiction fédérale, passe par la révision de l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867: autre façon de dire, dans l'embrouillami constitutionnel actuel, qu'elle ne sera peut-être pas retouchée de sitôt. Pourtant, entre 1991 et 1995, 81 % des nouveaux dossiers de divorce ont fait l'objet d'une demande conjointe ou d'un jugement par défaut ou *ex parte*. Mais ces requêtes continuent de passer dans la moutonnerie juridique: la loi, c'est la loi, même si les futurs ex s'entendent pour le devenir. Comme 109 732 dossiers ont été ouverts pendant cette période, des dizaines de milliers de personnes — le tango, ça se danse à deux — ont longuement arpenté un Palais de justice pour obtenir le sceau officiel consacrant... un état de fait.

«Avec, bon an mal an, 20 000 nouvelles causes de divorce par année au Québec, le divorce est devenu, en volume, ce qui alimente le plus nos

cours de justice. Et les mentalités ont beaucoup changé sur cette question. Le divorce est de moins en moins vu comme une entente dictée par les circonstances.»

M<sup>e</sup> Jean Moisan, bâtonnier du Québec en 1972 et 1973 avant de devenir juge à la Cour supérieure pendant 20 ans, a dirigé pendant un an et demi le Comité de la Fondation du Barreau du Québec chargé de proposer des moyens d'améliorer les conditions concrètes du divorce au Québec. Au terme d'un vaste sondage mené l'an dernier auprès de 1018 répondants, de renseignements recueillis au sein de groupes de discussion (*focus groups*) et de consultations menées tant auprès des membres des professions juridiques et de la magistrature que de divers organismes communautaires, ce comité vient de rendre public son rapport intitulé *Possible et actuelle, une plus grande harmonisation du droit de la famille?*

Le portrait tracé y est on ne peut plus clair. Et les recommandations conséquentes. «Il faut tirer la conclu-

sion que la très grande majorité des dossiers de divorce se termine sans procès au fond, de manière quasi administrative. Dans ce contexte, il devient important de créer une voie rapide, simplifiée et moins coûteuse pour traiter ces dossiers», peut-on lire dans le rapport, dont la toute première recommandation consiste à modifier la Loi sur le divorce afin «d'autoriser un greffier spécial à prononcer les jugements de divorce non contestés sous réserve de révision par le juge».

### Propositions

En attendant une telle modification, les membres du comité soumettent à la réflexion publique un ensemble de propositions susceptibles d'alléger ce qui constitue, pour de nombreux justiciables, leur seul rapport avec l'institution judiciaire. Une réforme qui s'impose d'autant plus que le sondage réalisé par la maison Sondagem indique qu'une légère majorité des répondants (50,5 %) ont une perception générale plutôt négative des tribunaux.

A cet égard, l'un des principaux irritants révélés par l'enquête demeure «le temps d'attente à la cour et les reports d'audience qui s'ensuivent», même si le délai moyen d'attente de 5,2 mois entre le dépôt de la demande de divorce et la première audition à la cour qu'ont eu à subir les répondants apparaît court ou très court aux deux tiers d'entre eux.

Ce sondage réserve néanmoins quelques surprises. «Je m'attendais à voir une réaction très négative des

gens concernant les honoraires des avocats, avoue Me Moisan. Mais ce n'est pas ce qu'on observe.» Quelque 86 % des justiciables interrogés ont déboursé un montant de 5000 \$ ou moins, 31,3 % ayant même eu à verser moins de 1000 \$. Dans 75 % des cas, ces sommes étaient conformes à l'entente prise avec l'avocat. Néanmoins, seulement 52 % des répondants estiment ces honoraires raisonnables. Les avocats peuvent toutefois se consoler en constatant qu'une portion beaucoup plus petite encore (21,4 %) les trouve exagérés.

Pour augmenter ce taux de satisfaction, le comité recommande, dans tous les cas, la signature d'une convention de mandat et d'honoraires, et le bannissement des conventions d'honoraires basées sur un pourcentage dans les matières familiales.

«Le 20 % des causes litigieuses en divorce est peut-être plus long qu'avant, notamment à cause de la Loi sur le patrimoine familial, qu'il ne s'agit toutefois nullement de remettre en question, note Me Moisan. Les gens ne voient plus le divorce comme une tare, mais le hic, maintenant, c'est l'argent.»

En faisant sortir des rôles d'audience les dossiers faisant déjà l'objet d'une entente entre les parties, le comité espère que les juges pourront consacrer davantage de temps aux cas vraiment litigieux. Du coup, c'est l'image de la justice — tout aussi importante que la justice — qui pourrait en bénéficier.

Hausses proposées des tarifs du service local

# Des ménages pourraient devoir se priver du téléphone

Des associations de consommateurs lancent un cri du cœur

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Si les hausses de tarifs du service local de téléphone sont autorisées, les taux deviendraient tellement prohibitifs que des milliers de ménages devront se priver du téléphone.

C'est le cri du cœur lancé hier par une coalition de groupes de consommateurs opposés aux hausses de tarifs proposées par huit géants de la téléphonie.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes se penche actuellement sur les hausses proposées par Bell Canada, la Compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick, BCTEL en Colombie-Britannique et cinq autres. Le CRTC doit rendre sa décision au courant de l'automne. La nouvelle tarification doit entrer en vigueur le premier janvier 1998.

Or, selon l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, l'Organisation nationale anti-pauvreté et le Alberta Council on Aging, un groupe sur le vieillissement, les hausses proposées sont tout à fait injustifiées.

Les compagnies de téléphone veulent rapidement recouvrer leurs investissements et accroître leurs bénéfices sur le dos des consommateurs, ont fait

valoir ces groupes au cours d'une conférence de presse à Ottawa.

«Presque tous les ménages canadiens seront affectés», a déploré vivement Marie Vallée, de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec.

Selon la coalition de groupes de consommateurs, le CRTC a autorisé une augmentation du service local de téléphone en faisant valoir que les consommateurs pourraient récupérer une partie de leurs frais grâce à la baisse des tarifs interurbains. «Nos chiffres démontrent que ce n'est pas le cas, a lancé Mme Vallée. Pour cela, il faut faire au moins 40 \$ d'interurbains et, d'après les chiffres que Bell a déposés auprès du CRTC en 1995, 65 % de ses abonnés résidentiels faisaient 11 \$ d'interurbains.»

La coalition a publié hier un tableau des hausses moyennes mensuelles proposées par les compagnies de téléphone. A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la hausse moyenne proposée par Bell est de 2,97 \$ par mois. Elle pourrait s'élever jusqu'à 4,95 \$ d'ici l'année 2001. A Montréal, selon les calculs de la coalition, le tarif pour le service local de Bell grimperait de 70 cents à 22,00 \$ dès janvier et pourrait atteindre jusqu'à 27,14 \$ en l'an 2002. A Québec et à Chicoutimi, les hausses de tarifs seraient essentiellement les mêmes.

EN BREF

## Chlorophyle ferme

(PC) — La direction du fabricant de vêtements Chlorophyle a annoncé hier la fermeture de ses installations de Chicoutimi, à la suite du débrayage de ses employés. Elle dit ne pas être en mesure de répondre aux demandes salariales des syndiqués. La fermeture complète de l'entreprise est prévue pour le 31 décembre prochain. Les 55 travailleurs de la production sont en grève générale illimitée depuis vendredi.

## Timbre pour Réal Caouette

(PC) — Un timbre commémoratif rendant hommage à Réal Caouette a été dévoilé hier à Rouyn-Noranda, en Abitibi. Fervent crédiste connu pour sa fougue oratoire, Réal Caouette a marqué la politique fédérale, à laquelle il a dédié une grande partie de sa vie.

## La GRC reste à Dorval

(PC) — Jusqu'à nouvel ordre, la GRC restera en poste à Dorval, ce qui retardera indéfiniment la prise en charge de l'aéroport par la Sûreté du Québec (SQ).

Mission en Haïti

# Quinze militaires canadiens honorés pour leurs activités humanitaires

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Quinze militaires du Québec et du Nouveau-Brunswick en mission en Haïti ont récemment reçu une «mention élogieuse» pour leur participation remarquable, volontaire et même héroïque à des activités communautaires pour venir en aide à des démunis.

Au moment où, graduellement, 650 militaires de la base des Forces armées canadiennes de Valcartier commencent à plier bagage à Port-au-Prince, pour rentrer par vagues successives à la maison, le commandant du contingent canadien en Haïti, le colonel Gaston Côté, a tenu à reconnaître, lors d'une cérémonie spéciale, «l'accomplissement professionnel exceptionnel» de ces quinze soldats.

Pour leur travail exceptionnel dans des situations difficiles, en patrouille commandée ou dans des missions humanitaires volontaires, les 15 récipiendaires honorés sont:

- le capitaine Alain Belzile (Laval);
- les adjudants-maitres Paul Leblanc (Québec) et Yves Beaudoin (Montréal);
- l'adjudant Bruno Martel (Ancienne-Lorette);
- les sergents Jean-Claude Drolet (Charlesbourg), Nathalie Boutin (Lac-Mégantic), Jocelyne Lacasse (Abitibi) et Mario Roy (Beauveillé);
- les caporaux-chefs Patrick Bernath (Sorel), Dominic April (Montréal), Sylvain Boyer (Cowansville), Martin Saint-Charles (Montréal), Mark Belliveau (Moncton, N.-B.);
- les caporaux Robert Chénard (LaSalle) et Richard St-Onge (Edmunston, N.-B.).

La plupart des actions récompensées concernent des mi-

litaires qui ont utilisé leurs périodes de loisirs pour venir en aide aux plus démunis.

Le sergent Mario Roy, originaire de Beauveillé, marié et père d'un garçon de 7 ans, vit présentement à Val-Bélair. Dans ses temps libres, avec des collègues, il a pris sous sa protection deux jeunes enfants, âgés de trois ans et un an, gravement malades, et s'est assuré qu'ils puissent recevoir des soins de qualité.

«Durant nos moments de loisirs», a-t-il raconté au cours d'un entretien téléphonique, on a d'abord vérifié auprès des hôpitaux locaux pour voir si on pouvait y faire opérer les enfants.»

Mais étant donné l'hygiène déficiente et le manque de personnes vraiment qualifiées pour intervenir, les bénévoles ont décidé de faire évaluer leurs protégés par du personnel médical canadien.

«L'intervention de nos médecins, a expliqué le sergent, a permis de les faire admettre à l'hôpital américain qui a un budget pour ce genre d'intervention.»

Les volontaires ont ensuite transporté les patients au camp canadien et à l'hôpital américain. Ils ont finalement assuré le suivi de leur intervention pendant plusieurs jours, et cela malgré que l'horaire d'un militaire en mission soit très chargé.

Un soldat de l'infanterie doit généralement être en poste 13 jours sur 14, huit heures par jour, de jour ou de nuit.

Les orphelinats, généralement dirigés par des religieuses ou des organismes humanitaires canadiens, ont été souvent visités; des familles isolées en montagne ont été approvisionnées et soignées par des membres canadiens de la Mission des Nations unies en Haïti.

# Nouveau médicament contre le cancer du côlon

MARIO GILBERT  
PRESSE CANADIENNE

Un nouveau médicament maintenant disponible au Canada permet d'augmenter quelque peu l'espérance de vie des gens atteints de cancer du côlon ou du rectum et pour qui la médecine ne pouvait plus rien.

Le Camptosar, de la société Pharmacia et Upjohn, ne guérit pas le cancer colorectal: il offre un soulagement des symptômes et permet une certaine prolongation de la vie — environ trois mois —, a expliqué hier le docteur Jacques Jolivet, oncologue au Pavillon Hôtel-Dieu du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

«Cette nouvelle arme thérapeutique n'est pas parfaite, mais on n'avait presque rien jusqu'à maintenant contre le cancer colorectal. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est mieux que rien», a soutenu hier le docteur Jolivet, qui s'accroche à toute nouvelle victoire, si petite soit-elle, dans la guerre menée contre le cancer.

Les effets secondaires du Camptosar peuvent être sévères mais sont contrôlables: diarrhée, nausées, vomissements et baisse des globules blancs (donc, sensibilité accrue aux infections).

Le cancer du côlon et du rectum (cancer colorectal) est le troisième cancer le plus diagnostiqué au Canada et la deuxième cause de décès par cancer au pays, après le cancer du poumon. Une personne sur 18 sera touchée au cours de sa vie; la plupart des personnes atteintes de cancer colorectal avec métastases en meurent.

Les symptômes du cancer colore-

ctal comprennent la diarrhée et la constipation (ou l'alternance des deux), l'augmentation des flatulences ou de l'inconfort abdominal et la présence de sang dans les selles.

La chimiothérapie classique — le 5-FU — avait depuis 40 ans un impact minimal sur la survie, qui atteint en moyenne un an. Au mieux, la chimiothérapie soulageait les symptômes chez certains patients. Puis, la tumeur grossissait et le patient terminait ses jours aux soins palliatifs.

Le Camptosar (chlorhydrate trihydraté d'irinotecan) a été approuvé par Santé Canada en juillet dernier. La nouvelle molécule a été mise en circulation en août dans les cliniques de cancérologie qui, depuis, mesurent ses effets tangibles. D'autres études sont menées présentement dans le monde pour connaître l'efficacité du traitement administré en première ligne — les patients qui n'ont pas encore utilisé le 5-FU.

Le traitement, qui n'a pas encore reçu le feu vert financier de Québec, coûterait environ 3000 \$ par cycle de six semaines — une injection par semaine pendant un mois, puis deux semaines de congé, et ainsi de suite. Le traitement actuel au 5-FU coûte environ 70 \$ par semaine.

Les personnes atteintes de cancer colorectal et qui ont connu ou non le traitement au 5-FU peuvent bénéficier du nouveau médicament. Pour savoir si on est éligible, on peut communiquer avec le département d'oncologie de l'hôpital Royal-Victoria ou de Sacré-Cœur, à Montréal, ou du Centre hospitalier de l'Université Laval, à Québec.

## Commission du développement urbain de Montréal

### Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

**Date:** Les mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 1997.  
**Lieu:** 275, rue Notre-Dame Est  
Hôtel de ville, salle du conseil  
(Station de métro Champ-de-Mars)  
**Heure:** 19 h

Lors de cette assemblée, vous pourrez:

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif:

### SÉANCE DU 7 OCTOBRE (à 19 h)

- 3.1 Autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 180, boulevard Crémazie Ouest, situé entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Waverly (station-service Ultramar), et d'y reconstruire une station-service incluant un dépanneur et une aire de restauration comprenant un service de commande à l'auto (S 97489019 - 96 0077164) (district électoral d'Octave-Crémazie).

- 3.2 Autorisation de construire un bâtiment d'un étage, sur un emplacement du côté sud du boulevard Saint-Joseph Est, entre la rue

Henri-Deslongchamps et la 13<sup>e</sup> Avenue, et de l'occuper à des fins de poste de police de quartier (S97545031 - 97 0060723) (district électoral de Bourbonnière).

- 3.3 Autorisation de construire et d'occuper une structure de stationnement étagé, du côté est du marché Jean-Talon, en bordure de la rue Henri-Julien, entre les rues Jean-Talon et Mozart (S 97607006 - 97 0070476) (district électoral de Saint-Edouard).

- 3.4 Autorisation d'occuper, à des fins religieuses, le bâtiment portant le numéro 8610, rue Saint-Denis (ancien cinéma Crémazie), situé entre la rue de Liège et le boulevard Crémazie (S 97489020 - 97 0033222) (district électoral d'Octave-Crémazie).

- 3.5 Autorisation d'occuper, à des fins religieuses et d'hébergement, le rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 3401 à 3405, rue Bélanger Est, situé à l'angle nord-est de la 13<sup>e</sup> Avenue (S 97489022 - 97 0013745) (district électoral de François-Perrault).

- 3.6 Autorisation d'occuper, à des fins culturelles, le bâtiment portant le numéro 2385, boulevard Rosemont, situé entre la rue des Ecoles et l'avenue Louis-Hébert (S 97489021 - 97 0044475) (district électoral de Louis-Hébert).

- 3.7 Autorisation d'occuper, à des fins éducatives et charitables, le bâtiment portant les numéros 3604 et 3606, rue Ontario Est, situé entre les rues de Chambly et Joliette (S 97489010) (district électoral d'Hochelega).

- 3.8 Rectification au Règlement d'urbanisme visant à corriger une erreur technique apparaissant sur un plan spécifiant les usages autorisés dans un quartier, survenue lors d'une récente modification de portée générale (S 97686001).

### SÉANCE DU 8 OCTOBRE (à 19 h)

- 3.9 Autorisation de construire et d'occuper un ensemble résidentiel comportant 40 unités de logement réparties dans sept bâtiments de 3 étages chacun, sur un emplacement situé sur la rue Joseph-Janot, à l'est du boulevard du Tricentenaire, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles (S 97545019) (district électoral de La Rousselière).

- 3.10 Modification au Règlement d'urbanisme visant à autoriser les usages de la catégorie C.6 (11A) comprenant principalement des usages reliés à l'automobile (location, vente, entretien, réparation, lave-auto, vente de carburant) dans le secteur de commerces et d'industries situé au nord de la rue de la Savane, entre l'avenue Mountain Sights et la rue Bougainville (S97491002 - 97 0067016) (district de Victoria).

- 3.11 Autorisation d'agrandir le bâtiment portant le numéro 7800, boulevard Décarie, situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Ferrier (concessionnaire Mercedes-Benz) (S 97383028) (district électoral de Snowdon).

- 3.12 Autorisation d'occuper, à des fins d'activités d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, d'accessoires à un concessionnaire de véhicules automobiles et à des fins d'entreposage et de stationnement de véhicules automobiles, le bâtiment portant

## MONTREAL c'est toi ma ville!

les numéros 5002 à 5016, boulevard Décarie, situé entre le chemin Queen-Mary et l'avenue Wellstead (S 97762003) (district électoral de Snowdon).

- 3.13 Autorisation d'occuper, à des fins de poste de police de quartier, une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 8904 à 8910, boulevard Maurice-Duplessis, situé à l'angle sud-est de l'avenue Pierre-Baillargeon (S97762037 - 970059086) (district électoral de Rivière-des-Prairies).

- 3.14 Autorisation d'occuper, à des fins de lieu de culte, le bâtiment portant le numéro 4720, avenue Papineau, situé entre la rue Gifford et l'avenue du Mont-Royal Est (S97489024 - 970049676) (district électoral de Laurier).

- 3.15 Autorisation d'occuper, à des fins de lieu de culte, le bâtiment portant le numéro 2175, rue Frontenac, situé entre les rues de Rouen et Larivière. (S97489023 - 970042176) (district électoral de Sainte-Marie).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées:

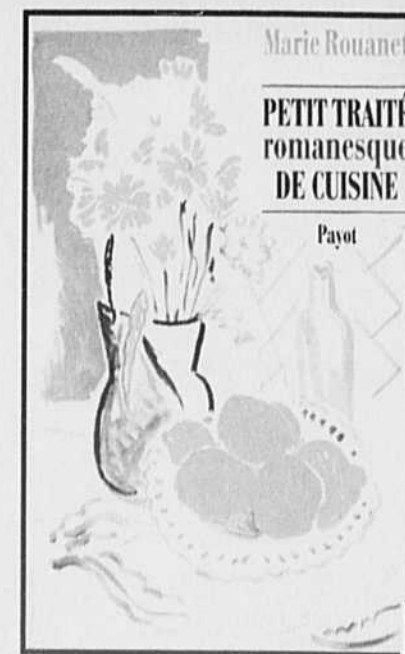
Service des relations avec les citoyens  
1301, rue Sherbrooke Est  
Édifice Lafontaine  
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,  
Léon Laberge

## Les Belles Rencontres de la librairie HERMÈS

Mercredi 1<sup>er</sup> octobre de 18h à 19h



PETIT TRAITÉ ROMANESQUE DE CUISINE Marie Rouanet



publié chez PAYOT

1120, ave. Laurier ouest, Outremont, Montréal  
Tél.: 274-5669 • Téléc.: 274-5660

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Facture de 500 millions

## Laval et Longueuil veulent voir reconnaître leur caractère unique

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les Villes de Laval et de Longueuil réclament que le gouvernement du Québec reconnaisse leur caractère unique et désirent ainsi être traitées comme les six autres villes-centres quant au transfert de 500 millions aux municipalités.

Dans une lettre conjointe au premier ministre Lucien Bouchard, les maires Gilles Vaillancourt de Laval et Claude Gladu de Longueuil ont plaidé leur cause pour ne pas être oubliés dans le règlement qui se négocie actuellement. Ce faisant, les deux villes nient être à la remorque de Montréal et défendent plutôt l'idée qu'elles sont au centre d'une agglomération urbaine.

«Laval dépend de moins en moins de Montréal. Dans sa composition, la Commission de développement de la métropole reconnaît qu'il existe trois pôles urbains: Montréal, Laval et Longueuil», fait valoir Gilles Vaillancourt.

Mais le principal objectif de MM. Vaillancourt et Gladu est un économique. Dans la dernière proposition gouvernementale, le niveau de contribution de Laval et de Longueuil serait de 4,5 % de leur budget en 1998 et de 6 % dès 1999. Si Québec devait considérer les deux municipalités au même titre que Montréal, Québec, Hull, Trois-Rivières, Chicoutimi et Sherbrooke, cette charge pourrait baisser entre 2,2 % et 2,6 %. Même à 3 %, les Lavallois verraient leur facture chuter de 8 à 9 millions.

«Nous voulons un traitement plus différencié. [...] Je suis convaincu qu'au sein du gouvernement on ne peut pas prétendre que Laval ne mérite pas un traitement différencié. Le ministre des Affaires municipales [Rémy Trudel] ne peut pas expliquer pourquoi Hull est une ville-centre et pas Laval», explique M. Vaillancourt.

Quant à savoir quelles sont les municipalités dont la facture devrait augmenter pour permettre que celles de Laval et de Longueuil diminuent, M. Vaillancourt défend ses concitoyens qui «paient tellement plus cher que les autres», assumant sans compensations des responsabilités qui débordent la municipalité. C'est toutefois sans compter que les Montréalais déboursent doublement pour les services spécialisés de police et le transport scolaire, par exemple.

EN BREF

## Nouveaux syndiqués à l'Hôpital général

(Le Devoir) — Un groupe de 600 salariés de l'Hôpital général de Montréal vient de demander son accréditation syndicale. Membres du personnel administratif et de bureau, ces nouveaux syndiqués ont choisi de s'affilier à la Fédération des services sociaux et de la santé (FSSS-CSN), qui représente déjà, depuis 1980, mille autres employés généraux de ce centre hospitalier. Au nombre des motifs qui ont poussé à la formation de ce nouveau noyau syndical, la CSN cite la création du Centre hospitalier universitaire McGill, lequel regroupera cinq hôpitaux montréalais. La centrale signale que l'arrivée du nouveau syndicat porte à 5600 le nombre de salariés de centres hospitaliers anglophones qu'elle représente; son vice-président, Roger Valois, estime que sa centrale a pu attirer ces salariés du fait qu'elle a non seulement obtenu une amélioration du régime de retraite mais aussi «réussi à négocier des clauses protégeant encore plus les emplois et les services à la population dans la santé».

## L'UMRCQ se dit déçue par l'«encan» mené par Québec

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

L'UMRCQ a l'impression que le gouvernement Bouchard mène en ce moment un encan municipal où l'emportera le plus offrant entre les deux unions municipales. Les représentants des MRC du Québec sont sortis déçus de la rencontre d'hier après-midi avec les négociateurs du gouvernement dans le dossier de la facture de 500 millions destinée aux municipalités.

«Il [le gouvernement] travaille avec nous, les municipalités, comme si c'était un encan: à savoir qui va acheter la facture à meilleur prix, a déclaré le vice-président de l'UMRCQ, Jean-Guy Poirier. Il va nous voir, il va voir l'UMQ [...] tout ça ensemble fait que ça pourrait être dangereux pour le gouvernement. Vendredi, si on n'a rien à mettre sur la table, nous, on fait ce qu'on peut, j'ai l'impression que les gens pourraient se lever de la table.»

L'autre vice-président de l'UMRCQ, Florian St-Onge, croit cependant que le mandat de négociation accordé par l'Union à ses représentants pourrait être prolongé au-delà de vendredi, se-

lon le cas. Quant à la présidente, Jacinthe Simard, elle a indiqué que son regroupement n'avait obtenu aucune réponse à ses demandes, dites minimales, hier. Une nouvelle rencontre entre les négociateurs gouvernementaux et les représentants des MRC pourrait toutefois avoir lieu jeudi.

«Présentement, a indiqué la présidente de l'UMRCQ, le gouvernement joue sur la concurrence entre les représentants municipaux. C'est fort malheureux parce que ce sont les citoyens qui vont payer pour ce qui se passe à l'heure actuelle.»

Mme Simard a fait savoir hier qu'il n'était pas question de financer la fin des compressions dans le secteur de la santé par une augmentation de l'impôt foncier. L'UMRCQ a réitéré hier son attachement à la solution du ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, rendue publique le 18 septembre, soit le transport scolaire et un partage équilibré de la facture plafonnée à 6 % des budgets municipaux, plu-

ton que la solution de l'Union des municipalités du Québec qui préfère des compressions des subventions gouvernementales.

### Du côté de l'UMQ

D'ailleurs, l'UMQ peaufinait de son côté hier une contre-proposition qui sera prête aujourd'hui ou demain. Une réunion du conseil d'administration de l'UMQ aura par ailleurs lieu aujourd'hui même à Montréal. Aucune des deux unions n'écarte la possibilité d'un front commun contre le gouvernement Bouchard, mais, selon l'UMRCQ, il est clair que les deux organisations défendent présentement des idées opposées.

«Si, en bout de ligne, a ajouté le vice-président, Jean-Guy Poirier, le gouvernement nous écarte un peu trop, excusez la façon dont je le dis, on va lui dire "envoyez-nous la facture". [...] On va arrêter de se casser la tête avec ça. On essaie de trouver des moyens pour que ça soit plus

facile à absorber pour le contribuable et le gouvernement ne semble pas sensible à l'exercice qu'on fait.»

Hier, l'UMRCQ faisait valoir trois points qui représentent autant de demandes minimales aux yeux des MRC dans ce dossier: un abaissement du total de la facture de 75 millions et pas seulement pour 1998, un engagement du gouvernement à ne procéder à aucun autre pelletage d'ici la fin de son mandat et des frais de gestion pour les MRC si le gouvernement impose sa solution du transport scolaire. Ces frais représentent un montant de 22 millions.

«Les MRC ne sont pas capables de prendre le transport dans la conjoncture actuelle, a indiqué Mme Simard à ce sujet, mais si on nous donne les moyens de pouvoir le gérer, c'est une autre affaire.»

Quant à l'annonce faite par la Fédération des commissions scolaires au sujet d'une économie possible de 70 millions dans la gestion du transport scolaire, l'UMRCQ se demande bien où la Fédération a pu «soudainement» trouver ce montant après que les taxes scolaires ont augmenté et que l'on parle toujours de fermeture d'écoles.

«Le gouvernement joue la concurrence entre les représentants municipaux», soutient la présidente de l'UMRCQ

Un nouvel outil de prévention de Tandem-Montréal

## Lancement d'un jeu de société pour rapprocher jeunes et gens âgés

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Ils forment, dans la population, le groupe le plus près de la mort. Et ceux d'entre eux qui aiment la vie voudraient profiter de ces derniers moments de la meilleure façon possible.

Pourtant, 4 % des personnes âgées sont victimes de violence physique, psychologique ou d'exploitation financière. Les personnes âgées se posent aussi des questions sur leur rôle dans une société qui les met de plus en plus au rancart, qui les traite comme des êtres inutiles. Ces interrogations sont légitimes, quand on sait que la population des personnes âgées a crû trois fois plus vite que le reste de la population depuis 100 ans.

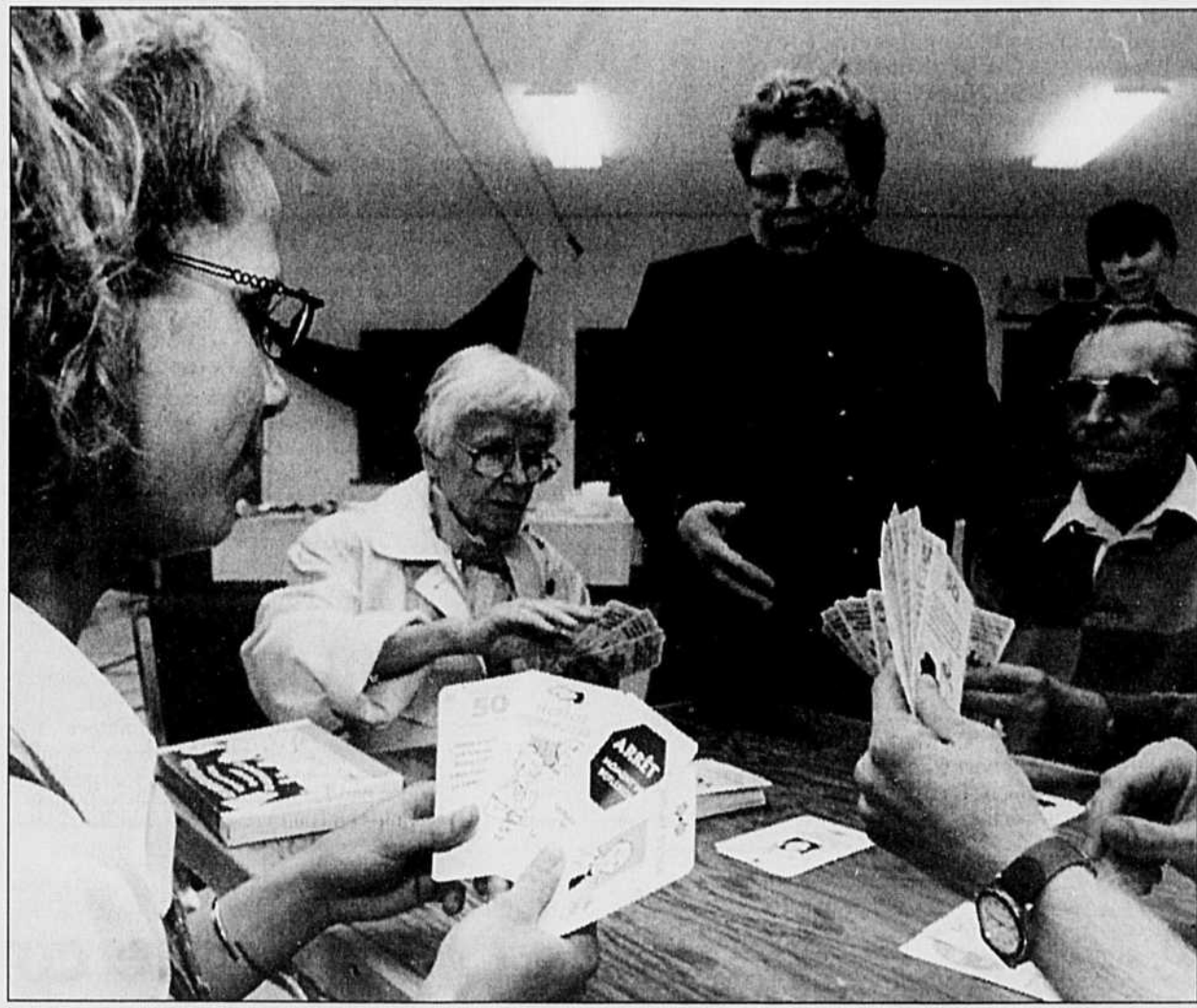
On calcule que les personnes âgées de 75 ans et plus passeront de 300 000 qu'elles étaient en 1991 à 700 000 dans quarante ans.

Selon le groupe Tandem Montréal, qui fait la promotion d'un environnement sécuritaire et convivial, la société a besoin des aînés pour faire face aux changements sociaux, et des jeunes pour bâtir un avenir prometteur.

Et pour aider les premiers à bâtir des ponts avec le reste de la communauté, Tandem-Montréal de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve vient de lancer un jeu qui veut rapprocher les aînés des adolescents montréalais, en leur faisant partager leurs difficultés respectives et en trouvant des voies de solution.

Le projet a été lancé en collaboration avec la maison Jeanne-Simard, qui a accueilli, de 1992 à 1997, pour des périodes variables, 149 personnes âgées victimes d'abus. Cette maison était le seul organisme à offrir des services du genre au Canada; elle est présentement fermée à cause de la maladie de sa directrice. Elle visait à diriger sa clientèle vers l'autosuffisance physique, économique et sociale.

«Il arrive que des foyers clandestins présentent une chambre convenable au moment où la famille vient visiter, pour ensuite mettre la personne âgée dans une autre chambre», dit André Gagnon, qui a créé le jeu pour Tandem-Montréal de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Plusieurs jeunes n'osent plus sor-



Sous la direction de Nicole Gamelin, la conceptrice d'un jeu de Tandem-Montréal, visant la rencontre des générations, deux aînés tentent de résoudre les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne avec deux adolescents.

### Des problèmes communs

Les groupes ont donc réuni des adolescents, provenant souvent de maisons de jeunes, et des aînés, qui avaient trouvé asile à la maison Jeanne-Simard, pour fuir une situation d'abus.

«Dans bien des cas, les deux groupes se sont rendu compte qu'ils faisaient face aux mêmes difficultés. Les jeunes aussi vivent de l'isolement ou de la violence. Ils ont des problèmes avec les gangs. Ils font face aux préjugés», dit Nicole Gamelin, qui a créé le jeu pour Tandem-Montréal de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Plusieurs jeunes n'osent plus sor-

tir en métro ou dans les parcs sans la protection de ces gangs, de peur de se faire voler leur casquette ou leurs souliers, ajoute M. Gagnon.

Et les liens familiaux s'étiolent pour tout le monde.

Lors des rencontres qui ont précédé la production du jeu, les adolescents ont exprimé que les aînés représentaient pour eux l'affection, la stabilité et l'amour. S'ils ont admis avoir déjà commis de la violence envers les aînés, en les bousculant, en se moquant d'eux ou en les insultant, ils ne pensaient pas que les aînés subissaient de la violence physique de la part d'autres adultes, et parfois

même de leurs propres enfants devenus adultes.

En guise d'immunité contre l'isolement, le jeu propose le réseau, un groupe de support, une vie sociale active. En guise d'immunité contre les menaces et le harcèlement, on suggère entre autres l'information et l'aide juridique.

On identifie également certains comportements abusifs, comme le fait de ne pas consulter une personne âgée lucide pour prendre des décisions familiales qui la touchent ou pousser une personne âgée à signer des documents juridiques ou des contrats contre son gré.

Contrôle des dépenses

## La STCUM montrée du doigt

LE DEVOIR

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a été montrée du doigt pour ses lacunes en matière de contrôle des dépenses.

Deux rapports du vérificateur général de la STCUM obtenus par un quotidien de Montréal indiquent en outre que l'attribution de contrats sans appel d'offres et le fractionnement de contrats sont courants au sein de cet organisme.

Selon les rapports du vérificateur, la STCUM a investi des sommes colossales dans des projets n'ayant jamais vu le jour. Ainsi, 340 000 \$ sans appels d'offres ont disparu dans un projet de commercialisation des stations de métro qui a par la suite été abandonné. Un autre 120 000 \$ a été injecté dans un projet de téléphonie sans fil qui s'avérait très onéreux: les investissements se chiffraient à 80 millions alors que les premières estimations faisaient plutôt état de 18 millions.

Le vérificateur a également constaté que la STCUM remboursait des dépenses de stationnement (environ 50 000 \$ annuellement) à des employés qui n'avaient pas nécessairement besoin d'une voiture dans l'exercice de leurs fonctions.

À la demande du conseil d'administration, le vérificateur Robert Dion s'est penché sur les rapports d'autorisation des dépenses de novembre et décembre 1996 et sur certains contrats accordés la même année par la direction exécutive Planification, action commerciale et communication. Cette direction a été abolie par la suite dans le cadre d'une réforme administrative.

La direction de la gestion des ressources financières et matérielles, nouvellement créée, a désormais le mandat de renforcer les contrôles comptables.

Le vérificateur a constaté plusieurs lacunes: attribution de contrats de services sans autorisations requises, paiement de sommes excédant les montants autorisés et choix de firmes sans appels d'offres. Ces irrégularités étaient graves et elles avaient pour effet de dissimuler l'information et de faire obstacle à l'application des contrôles financiers, a souligné le vérificateur.

Le nouveau directeur général de la STCUM, Jacques Fortin, a promis de s'attaquer aux contrôles financiers.



### NOUVEAUTÉ

PIÈGES ORTHOGRAPHIQUES

Français au secondaire

Michel David  
AuteurCahier d'activités  
192 pages, 12,50 \$

Le nouveau programme d'études du français au primaire et au secondaire a apporté des ajustements importants dans la façon d'enseigner l'écriture aux élèves. Dans le but d'améliorer la qualité des productions écrites, il suggère d'organiser le travail en quatre étapes bien définies: la planification, la rédaction, la révision et l'évaluation.

Pièges orthographiques se veut un instrument pratique qui aidera l'élève à s'approprier les distinctions entre près de 900 homophones. Le classement alphabétique adopté par l'auteur rend son utilisation facile. L'ouvrage a été conçu en vue d'une acquisition durable de connaissances orthographiques.

Son usage ne peut qu'enrichir une compétence accrue en écriture.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet:

http://www.guerin-editeur.qc.ca

« L'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté. »

Jean-Jacques Rousseau

## Obligations d'épargne du Canada

Un élément important de votre planification financière.

Bâissez sur du solide.

En vente dès le 6 octobre

Canada

# LE DEVOIR

## POLITIQUE



Lucien Bouchard en compagnie du président français, Jacques Chirac, à Paris

Bouchard à Paris

## Quatre entreprises françaises s'allient à des partenaires québécois

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU  
DEVOIR À PARIS

Hydro-Québec international et le monopole français Gaz de France ont signé hier une convention créant la Multinationale de l'électricité et du gaz (MEG) afin de développer des projets sur les marchés internationaux. Cette annonce faite à Paris, à l'occasion de la visite du premier ministre Lucien Bouchard, s'accompagne de trois autres ententes associant des entreprises québécoises et françaises.

La vieille association qui unit Hydro-Québec et Gaz de France va se concrétiser à nouveau dans la création de MEG international, une société chargée de réaliser sur les marchés internationaux des projets de production thermique d'électricité et gaziers. La société participera avec Convertidores Catalíticos Mexicanos à un investissement de cinq millions au Mexique. Il s'agit de convertir une flotte de microbus au gaz naturel, puis de créer un réseau de stations-service assurant la compression du gaz. Les 300 000 véhicules commerciaux de la région de Mexico, dont 18 000 microbus, pourraient permettre la création d'une centaine de stations d'ici trois ans.

Autre projet majeur annoncé hier, le géant français de la carte à puce, Gem Plus, investira 20 millions au cours des trois prochaines années dans un centre de recherche à

Montréal. Cent techniciens s'y affirmeront à développer les techniques liées à l'usage des cartes à puce en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Gem Plus produit déjà les cartes à puce de Bell Canada. Pour établir son centre à Montréal, la société française a reçu des aides gouvernementales sous forme, notamment, de formation du personnel.

Toujours dans le domaine des technologies, la Caisse de dépôt et placement du Québec crée avec le français Axa Asset Management un fonds d'investissement de 135 millions destiné aux technologies de l'information. La société québécoise Sofinov investira de son côté 4,2 millions dans Biovector Therapeutics, une entreprise médicale installée à Toulouse.

Plus généralement, le Conseil du patronat français a annoncé hier l'envoi d'une importante mission économique française à l'automne prochain. Grâce à une nouvelle entente, la Chambre de commerce de Québec pourra, de son côté, faire appel aux services (payants) des chambres de commerce françaises établies dans plus de 50 pays.

Interrogé sur l'instabilité économique que provoquerait un prochain référendum, le président de Gem Plus, Marc Lassus, a déclaré: «En ce qui concerne le Canada et le Québec, nous n'avons pas d'état d'âme».

Voir autre texte, page B2

En février 1996, la Cour du Québec décrétait l'annulation de l'élection du libéral Robert Therien dans le comté de Bertrand, un jugement confirmé ce printemps par la Cour d'appel. Il avait été trouvé coupable de manœuvres électorales frauduleuses pour avoir voté illégalement dans ce comté à l'élection qui lui a permis de défaire Monique Simard. À son tour jugée par le tribunal, c'est peut-être le sort qui l'attend.

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Déclarée coupable d'avoir voté illégalement, la députée péquiste de La Prairie, Monique Simard, pourrait devoir abandonner son siège à l'Assemblée nationale. Mais elle a décidé d'en appeler du jugement.

À l'instar de son mari, elle était accusée d'avoir, alors qu'elle n'avait pas la qualité d'électeur et qu'ils n'avaient pas le droit de vote, voté à l'élection municipale de la ville d'Outremont, le 5 novembre 1995, contrairement aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Devant le tribunal, elle a allégué

avoir signé la fiche de recensement sans en prendre connaissance et avoir voté, sans intention frauduleuse, après avoir constaté que son nom était inscrit dans la liste électorale.

Le juge François Doyon de la Cour du Québec n'a pas retenu cette explication et a conclu à la culpabilité: «La poursuite a démontré, hors de tout doute raisonnable, l'intention coupable des défendeurs qui savaient, au moment où ils exerçaient volontairement leur vote, qu'ils n'avaient pas, au 1er septembre 1995, la qualité d'électeur, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas domiciliés à Outremont depuis au moins douze mois à cette date; ils avaient donc l'intention coupable de voter sans droit, commet-

tant ainsi l'infraction reprochée, l'ignorance de la loi n'étant pas une défense admissible».

En exposant les prémisses de son jugement, le juge Doyon écrit encore: «Même s'ils ne connaissent pas le contenu de la fiche de recensement, les défendeurs savaient, le 5 novembre 1995, puisque nul n'est censé ignorer la loi, que l'exercice du droit de vote requerrait la qualité d'électeur au 1er septembre 1995. Or, les défendeurs savaient qu'ils n'avaient pas cette qualité puisque tous les deux ont admis que leur domicile ne fut établi à nouveau à Outremont qu'en novembre 1994, donc moins de douze mois avant le 1er septembre 1995. Par conséquent, lorsqu'ils ont voté, le 5 novembre 1995, les défendeurs, bien au fait de leur changement de domicile au cours de l'année précédente, savaient qu'ils le faisaient sans droit».

Certains des motifs invoqués par le juge Doyon ont fait bondir M. Pierre Poupart, le procureur des Simard. En annonçant la décision de ses clients d'interjeter l'appel, il a confié au *Devoir* qu'elle lui paraît indéfen-

dable, cette logique par laquelle, à partir du moment où l'ignorance de la loi n'est pas une excuse, on en déduit que l'accusée sait qu'elle est coupable. «Peut-être que c'est une occasion de se poser des questions sur cet aphorisme qui veut que nul n'est censé ignorer la loi. Si la personne qui commet une infraction par ignorance fait qu'elle commet un crime, il y a un saut qualitatif important qui vient d'être franchi.»

La requête en appel sera présentée devant la Cour supérieure, considérant qu'il s'agit d'une infraction pénale provinciale et que ce n'est pas de compétence juridictionnelle de la Cour d'appel. Le 25 septembre 1996, le juge Jean-B. Falardeau avait acquitté Monique Simard, alors accusée par le Directeur général des élections d'avoir apposé sa signature sur une fiche de recensement qui contenait «un renseignement qu'elle savait être faux». L'accusation privée dont elle vient d'être trouvée coupable a été portée par le D' Régent Beaudet, le député libéral d'Argenteuil.

## Le dernier sondage n'émeut pas les partitionnistes

47,7% des Québécois s'opposent à la partition et 34,5% l'appuient, selon un sondage Léger & Léger

JEAN DION  
LE DEVOIR

L'apparent renversement de la tendance de l'opinion publique au Québec à l'égard de la partition du territoire en cas de souveraineté n'émeut guère les principaux partisans d'un maintien coûte que coûte au sein du Canada.

Selon un sondage Léger & Léger - *The Journal de Montréal-The Globe and Mail* rendu public hier, quelque 47,7% des Québécois s'opposent à la partition, contre 34,5% qui l'appuient. Le refus d'endorser le concept est aussi majoritaire, quoique à un moindre degré (42,7% contre 41,4%), chez la population non francophone de la province.

Ces données semblent aller carrément à l'encontre des résultats d'un autre sondage, publié il y a deux semaines, qui montrait que pas moins de 60% des Québécois reconnaissent un droit à la partition aux zones qui appuieraient massivement

le fédéralisme canadien lors d'un éventuel troisième référendum.

Mais pour le chef du Parti Égalité et l'un des leaders du mouvement qu'il appelle lui-même «soi-disant partitionniste», Keith Henderson, ces résultats ne manifestent aucune contradiction et ils ne témoignent nullement d'un recul de la faveur à l'endroit de l'option partitionniste. Parce que, dit-il, les deux sondages ne posaient pas la même question.

«La distinction entre la partition comme droit dans l'éventualité d'une déclaration unilatérale d'indépendance et la partition comme chose qui est bonne en soi est capitale», a-t-il expliqué hier.

C'est que la partition, ajoute M. Henderson, est vue même par ses supporters les plus fervents comme un geste de dernier recours qui surviendrait au terme d'un processus entaché d'irrégularités. Cela expliquerait notamment que, dans le dernier sondage, les non-francophones rejettent par une faible marge la no-

tion de partition prise dans l'absolu mais seraient prêts dans une bonne proportion (60% contre 30%), si jamais on se rend jusque-là, à voter en faveur d'un morcellement du territoire du Québec.

«Même les fédéralistes comme les membres du Parti Égalité sont contre la partition comme chose désirable, dit le chef du PE. Nous ne préions la partition que si les sécessionnistes ont raison dans un référendum, si on accepte l'idée que le Canada est divisible et si on procède à une déclaration unilatérale d'indépendance. Bref, si le gouvernement du Québec agit illégalement.»

Au Comité québécois pour le Canada — l'organisme qui chapeaute la campagne visant à faire adopter des résolutions pro-unité dans les municipalités —, on a une autre approche. Pour David Black, porte-parole du CQC, il importe de souligner qu'il y a des sondages chaque semaine, et ça baisse et ça monte. Les choses changent vite et [ces résultats] ne sont pas

représentatifs du débat réel».

De toute manière, selon M. Black, l'opinion de l'ensemble des Québécois ne pèse pas lourd dans la balance, précisément parce que personne ne sait ce qui se produirait si l'hypothèse de la partition devenait une réalité.

«La question n'est pas de savoir ce que les gens pensent, mais la réalité de ce qui va se passer» si le Québec fait sécession illégalement. «M. [Lucien] Bouchard nous dit tout le temps que la question de la séparation du Québec n'en est pas une de légalité, mais qu'elle relève du sentiment du peuple québécois. C'est la même chose pour nous: c'est le sentiment du peuple canadien qui reste ici qui importe.»

«Et nous savons qu'il serait absolument impossible pour le gouvernement du Québec d'inclure un million de personnes dans un projet qui serait complètement illégal aux yeux du Canada et de la communauté internationale», a-t-il déclaré.

Protection de la vie privée

## Le couplage de données équivaut à une perquisition et à une fouille abusives

Le gouvernement devrait informer les citoyens sur l'utilisation qu'il entend faire des renseignements recueillis

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Poussé à sa limite, le couplage de fichiers gouvernementaux équivaut à une perquisition et à une fouille abusives de la vie des citoyens et ouvre la chasse à tous les renseignements personnels confiés à l'État, volontairement ou non, croit le commissaire fédéral à la protection de la vie privée, Bruce Phillips.

Le couplage de données est «une activité qui, de prime abord, paraît inoffensive, mais qui pourrait signer l'arrêt de mort de la vie privée et annihiler la relation de confiance qui doit s'établir entre le citoyen, qui fournit l'information, et son gouvernement, qui l'utilise», écrit-il dans son rapport annuel déposé hier au Parlement.

Il ajoute, sur le même ton musclé, qu'il s'agit d'une «pratique qui constitue une menace absolue à la vie privée et à son corollaire, l'autonomie».

M. Phillips s'inquiète surtout de la décision du ministère du Développement des ressources humaines de consulter chaque déclaration de douane faite par les voyageurs afin de découvrir les fraudeurs de l'assurance-emploi qui auraient pris des vacances sans en avvertir le gouvernement.

«Depuis le début de mon mandat, il

y a six ans, c'est la question la plus cruciale dont j'ai été saisi, écrit-il. Je n'ai aucun intérêt en tant que contribuable à défendre les fraudeurs de l'assurance-emploi, mais j'ai tout intérêt à éviter que le gouvernement ne mette sous surveillance informatique des millions de Canadiens respectueux des lois. Les droits enchâssés dans la Charte des droits et libertés ne devraient pas être mis en péril simplement parce que la technologie le permet.»

Bruce Phillips croit qu'une fois le couplage permis plus rien n'empêche «de passer rapidement à un système de surveillance général où des renseignements personnels, à tous les paliers de gouvernement, sont échangés et couplés».

Il rappelle que le gouvernement doit informer les citoyens de l'utilisation qu'il entend faire des renseignements recueillis et ne s'en servir qu'à ces fins. Selon lui, passer en revue l'ensemble des données d'un fichier équivaut à nier la présomption d'innocence puisque chaque voyageur est soupçonné jusqu'à ce que l'ordinateur l'innocente. M. Phillips est tellement préoccupé par cette affaire qu'il a demandé à la Cour fédérale si elle pense, comme lui, que les pratiques du MDRH enfreignent les dispositions de la Charte sur les fouilles, perquisitions ou saisies abusives.

M. Phillips s'interroge sur les messages contradictoires d'Ottawa en matière de protection de la vie privée. Il y a d'une part la promesse faite par l'ex-ministre de la Justice, Allan Rock, de présenter d'ici l'an 2000 une loi protégeant de façon exécutoire la vie privée au sein du secteur privé. Mais il y a d'autre part les actions du ministère du Développement des ressources humaines et une panoplie de dossiers préoccupants.

Il cite entre autres un projet de code d'identification fédéral-provincial pour les programmes de sécurité du revenu et la proposition du Forum national de la santé en faveur d'un réseau d'information sur la santé. Il critique aussi l'incohérence qui prévaut lorsque vient le temps de privatiser services ou infrastructures. Certaines des entreprises sans but lucratif sont soumises à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et d'autres non. M. Phillips promet aussi de surveiller de près le nouveau projet de loi créant une banque de données génétiques.

Le commissaire cache mal son cynisme, comme le démontre cette remarque sur la promesse de M. Rock: «Nous ne pouvons qu'espérer qu'il restera suffisamment de vestiges de vie privée à protéger au tournant du siècle».

NOTRE NOUVELLE COLLECTION  
AUTOMNE-HIVER  
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME  
À votre service depuis 20 ans



**COSTUMES**  
importés d'Italie  
au prix de gros  
100% laine  
Coupe exclusive  
De 299 \$ à 475 \$  
le costume

Du lundi au vendredi  
De 9 h 30 à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h  
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,  
Suite 200, Montréal  
(514) 861-3636



La perfection déjà  
dans le boîtier.

Les horlogers suisses guidés par un souci de perfection exécutent au moins 150 étapes délicates pour sculpter la Rolex Oyster dans un bloc de métal. Le résultat est un «coffre-fort» miniature virtuellement inviolable dont l'étanchéité est garantie jusqu'à une profondeur d'au moins 100 mètres. Il n'est donc pas surprenant que la Rolex Oyster soit reconnue depuis 1926 comme la montre-bracelet la plus étanche au monde.

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie  
Gambard  
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876



OYSTER PERPETUAL DATE

# LE DEVOIR

# LE MONDE

AFGHANISTAN

## Les talibans arrêtent Mme Bonino, puis s'excusent

REUTER

Kaboul — Les talibans au pouvoir à Kaboul ont présenté leurs excuses à Emma Bonino, commissaire européen aux Affaires humanitaires, après l'avoir brièvement interpellée hier ainsi que les 18 personnes qui l'accompagnaient.

«Cet incident semble clos. Il y a une réunion à Kaboul avec le ministre des Affaires étrangères, elle a reçu des excuses et peut poursuivre sa mission», a déclaré, à Bruxelles, un porte-parole de la Commission européenne.

La délégation d'Emma Bonino, des représentants d'organisations humanitaires — dont ceux de Care International — et des journalistes — parmi lesquels Christiane Amanpour, reporter à la chaîne de télévision américaine CNN — ont été arrêtés pendant plus de deux heures et demie après avoir pris des photos dans un hôpital pour femmes, à Kaboul.

«Peut-être ne s'agit-il que d'une confusion, un incident banal qui n'a rien à voir avec la personne de Mme Bonino», a ajouté le porte-parole de la Commission européenne. Il a déclaré que des caméramen de télévision pourraient être à l'origine de l'incident.

À Kaboul, Hajji Habibullah, un responsable de la sécurité des talibans, avait auparavant déclaré que le groupe avait été «arrêté parce qu'ils n'avaient pas de lettre [d'autorisation] des autorités et photographiaient des femmes».

«Les talibans ont pour politique d'interdire que des femmes soient photographiées par tout homme n'appartenant pas à leur famille. Ils ont été arrêtés pour ce délit. Le directeur de l'hôpital était venu se plaindre auprès de nous du fait qu'ils prenaient des photos», avait-il ajouté.

Emma Bonino a déclaré à la télévision, après sa libération, que certains membres d'organisations humanitaires non gouvernementales qui l'accompagnaient avaient été frappés dans le dos à coups de crosse de Kalachnikov par des talibans, mais qu'elle-même n'était pas blessée. «J'ai juste été menacée avec une Kalachnikov», a-t-elle dit, en précisant que tous les effets du groupe avaient été restitués sans explication lors de la libération.

Les talibans ont interdit toutes les photographies d'être vivants en les estimant contraires à l'islam. Lors de leur prise de Kaboul, en septembre 1996, ils avaient brisé toutes les cassettes audio et vidéo, dont ils s'étaient servis pour décorer les guérites de leurs postes de contrôle.

Emma Bonino se trouvait à Kaboul pour une visite de 24 heures destinée à évaluer les effets d'une aide d'urgence de 40 millions de dollars fournie à l'Afghanistan par l'Union européenne.

EN BREF

## Le conflit congolais déborde

Kinshasa (AFP) — Dix sept personnes ont été tuées hier à Kinshasa (RD Congo, ex-Zaïre) par des obus tirés depuis Brazzaville (Congo), de l'autre rive du fleuve Congo, selon un bilan publié par le ministre de l'Intérieur Kongolo Mwenge au cours d'une conférence de presse. Selon M. Kongolo Mwenge, le gouvernement de la RD Congo a demandé des «explications fermes» aux autorités de Brazzaville sur ces tirs. «Le gouvernement de Brazzaville nous a dit que les tirs d'obus sont le fait des éléments de l'ancienne Division spéciale présidentielle, le corps d'élite jadis placé sous l'autorité directe du président déchu de l'ex-Zaïre le maréchal Mobutu, qui combattaient aux côtés de partisans de l'ancien président congolais Denis Sassou Nguesso», a dit M. Kongolo Mwenge. Les incidents d'hier sont les plus graves jamais enregistrés à Kinshasa depuis le début des combats à Brazzaville, le 5 juin dernier, entre les forces du président Pascal Lissouba et celles de son prédécesseur, le général Sassou Nguesso.

## Irlande: une course surtout féminine

Dublin (AFP) — Un ex-policier sera le seul homme candidat à la présidence de l'Irlande face au quatorze de femmes qui ont déjà obtenu l'investiture pour se présenter à la succession de Mary Robinson. A quelques heures de la date limite fixée pour les investitures, aujourd'hui à midi, Derek Nally s'est assuré du soutien des quatre conseillers locaux nécessaires à sa nomination pour cette élection, prévue le 30 octobre. Sauf coup de théâtre de dernière minute, il devait être le dernier candidat enregistré. Il sera opposé à Mary McAleese, 46 ans, candidate du Fianna Fail (centre-droit, au pouvoir), professeur de droit, à la candidate indépendante Rosemary Scallon, 43 ans, l'ancienne chanteuse qui avait remporté le concours de l'Eurovision en 1970 sous le nom de Dana. Adi Roche, 42 ans, est la candidate de la gauche. Enfin, Mary Banotti, 58 ans, une ancienne infirmière divorcée, est la candidate du Fine Gael (centre-droit, opposition).

## Oklahoma: au tour de Terry Nichols

Denver (AFP) — Le procès de Terry Nichols, second inculpé de l'attentat d'Oklahoma City, s'est ouvert hier matin à Denver (Colorado) par la sélection des jurés, dans le même tribunal fédéral où Timothy McVeigh avait été condamné à mort en juin dernier. Terry Nichols, 42 ans, petit homme brun au visage fermé, vêtu d'une veste bleu marine et d'une chemise blanche à rayures bleues, était présent non loin de sa mère Joyce Wilt, assise dans les bancs du public. A l'extérieur les mesures de sécurité étaient strictes, mais le public était clairsemé, et la presse deux fois moins nombreuse que pour le procès de McVeigh, selon les observateurs. Le juge Richard Matsch, le même magistrat qui officiait pour le procès de McVeigh, a entamé la lente sélection des jurés, en demandant aux personnes présentes de ne pas comparer le procès de Nichols à celui de McVeigh. Ce procès «commence sur une page blanche», a-t-il déclaré.

## Droits: Zedillo se défend

Mexico (Le Devoir) — Le président Ernesto Zedillo nie qu'il y ait une «crise des droits humains» au Mexique comme l'affirme l'Amnistie Internationale. Dans une entrevue à l'agence de presse allemande Dpa, dont le quotidien La Jornada reproduit des extraits, le chef d'Etat réaffirme que la politique de l'Etat est de protéger les droits des Mexicains et précise que, contrairement à ce que les médias, notamment le New York Times, ont diffusé, il n'a jamais refusé de recevoir le secrétaire général d'Amnistie Internationale, Pierre Sané. La présidence n'a selon Zedillo pas reçu de demande d'audience de la part de Sané.

## Reprise du dialogue au Proche-Orient

### Israéliens et Palestiniens discuteront à partir du 6 octobre de l'application de l'accord d'autonomie et de coopération en matière de sécurité

La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a annoncé indirectement, en parlant «des mesures unilatérales» à éviter, que les pourparlers directs, les premiers en six mois, porteraient aussi sur la colonisation juive, dont les Palestiniens réclament immédiatement l'arrêt.

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Israéliens et Palestiniens ont décidé de reprendre leurs négociations directes sur l'application de l'accord d'autonomie au cours de la semaine commençant le 6 octobre, et d'avoir à partir du 13 octobre des discussions sur une relance plus poussée du processus de paix, a annoncé hier le secrétaire d'Etat Madeleine Albright.

Les discussions sur l'application de l'accord intérimaire sur l'autonomie palestinienne, porteront notamment sur la création d'un aéroport et d'un port à Gaza, et sur la libre circulation des Palestiniens entre Gaza et la Cisjordanie.

Les discussions ultérieures, à partir du 13 octobre, porteront sur les points suivants: la poursuite de la coopération en matière de sécurité, la poursuite du redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie, la «définition et le contexte d'un gel des mesures unilatérales» et enfin «une accélération

des négociations sur le statut final des territoires palestiniens».

Les Palestiniens considèrent comme mesure unilatérale de la part d'Israël la poursuite de la colonisation juive en Cisjordanie.

Interrogé sur ce point au cours d'une conférence de presse, Mme Albright n'a pas mentionné directement la colonisation et elle est restée vague sur la nature et la portée du «gel» envisagé. Mais elle a estimé que les deux parties avaient accepté au moins d'envisager de s'abstenir de toute mesure qui générerait leur coopération. «Je considère que cela signifie qu'il y a un accord sur un gel mais le problème sera de savoir sur quoi il portera».

Mme Albright réclame avec insistance une telle mesure de la part d'Israël depuis qu'elle a fait sa première tournée au Proche-Orient au début du mois. Le gel, a-t-elle précisé, s'appliquera pendant la période où sera négocié le statut final des territoires palestiniens. Ces négociations, que Washington souhaite accélérer, devaient en

principe se terminer en 1999 mais elles n'ont pas encore commencé. Elles doivent porter notamment sur la question du contrôle de Jérusalem, que le gouvernement israélien veut garder comme capitale éternelle et indivisible de l'Etat hébreu mais dont les Palestiniens veulent faire la capitale de leur futur Etat indépendant.

Mme Albright a annoncé que le coordinateur américain Dennis Ross se rendrait au Proche-Orient pour participer au redémarrage des travaux du comité intérimaire sur l'autonomie palestinienne, à partir du 6 octobre. Elle a aussi indiqué que des responsables palestiniens et israéliens se rendraient à Washington à partir du 13 octobre pour de nouvelles consultations avec les Etats-Unis.

Elle a estimé que ces décisions, prises à l'issue d'une réunion entre elle-même et le ministre des Affaires étrangères David Lévy, ainsi que le numéro deux de l'OLP Mahmoud Abbas, constituait un «pas en avant de taille moyenne», rappelant qu'il y avait une «crise de confiance» dans le processus de paix. Mme Albright a cependant souligné «qu'il y avait encore énormément de travail à faire».

Il était prévu au départ que Mme Albright et ses interlocuteurs palestiniens et israéliens apparaissent ensemble devant les journalistes pour annoncer l'accord.

Mais le secrétaire d'Etat a d'abord parlé seule et répondu à quelques questions puis Mahmoud Abbas a lu une déclaration quelques minutes plus tard, sans prendre de questions. David Lévy par contre ne s'est pas adressé aux journalistes. Il est parti immédiatement après la fin de la réunion, qui se tenait dans un grand hôtel de New York.

Dans sa déclaration, Mahmoud Abbas a cité parmi les «mesures unilatérales» la colonisation juive en Cisjordanie, la qualification d'«obstacle» au dialogue avec Israël. Il a aussi estimé qu'il était urgent que l'armée israélienne poursuive son retrait des zones rurales de Cisjordanie. Ce retrait, prévu dans les accords sur l'autonomie, est suspendu depuis les attentats de cet été à Jérusalem.

«Nous nous rendons compte que le chemin à suivre est difficile [mais] nous participerons à ces discussions sincèrement et de bonne foi», a-t-il assuré.

Il reste

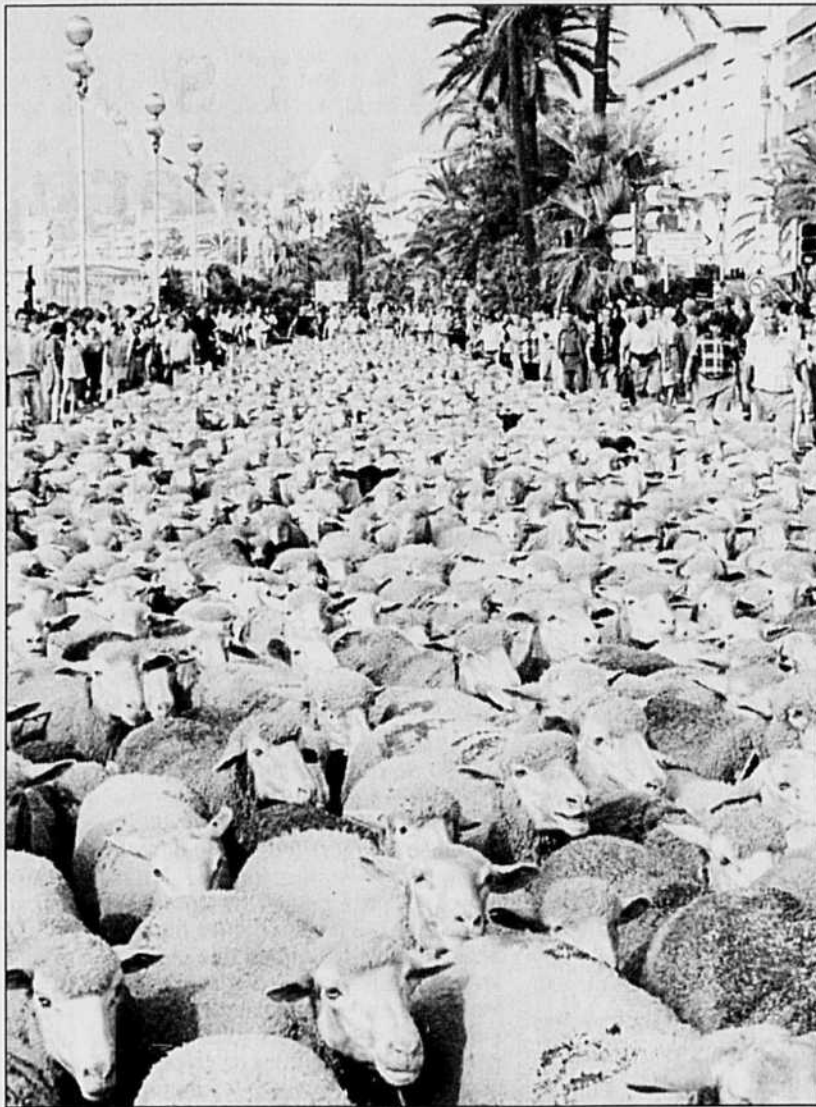
«encore

énormément

de travail

à faire»

## Promenade des ongulés



ASSOCIATED PRESS

LOUPS FOURA D'ACQUI! Allez-vous-en! réclamaient en provençal quelques pancartes brandies par des bergers du haut pays niçois, qui ont envahi la Promenade des Anglais afin de protester contre la présence des carnassiers. Refusant d'admettre, avec Lafontaine, que la raison du plus fort est toujours la meilleure, les bergers dénoncent le «désastre économique» engendré selon eux par le retour des loups dans le parc national du Mercantour et, de là, dans la bergerie. Depuis cinq ans, attentats, recours en justice et manifestations témoignent de la difficulté d'une cohabitation pacifique entre éleveurs et partisans du loup. Les bergers disent avoir perdu 2000 bêtes en cinq ans, l'équivalent du troupeau impliqué dans la ballade niçoise d'hier. Selon des scientifiques, le loup du Mercantour serait venu du massif italien des Abruzzes, ce que contestent les agriculteurs, qui parlent d'une réintroduction par l'homme. Colonisation ou introduction, le loup, espèce protégée par la convention de Berne, a trouvé dans le massif du Mercantour toutes les conditions nécessaires à son épanouissement.

Alliances stratégiques entre mafias

## La Russie, une «oligarchie dominée par le crime»?

AGENCE FRANCE-PRESSE ET LE DEVOIR

Washington — La Russie est en passe de devenir une «oligarchie dominée par le crime» organisée, affirme une étude rendue publique hier par un important centre de recherches américain.

«Si rien n'est fait, la Russie est sur le point de devenir une oligarchie dominée par le crime, contrôlée par des hommes d'affaires véreux, des bureaucrates corrompus, et tout simplement des criminels», estime cette étude du Centre des études stratégiques et internationales (CSIS), basé à Washington.

Le niveau de criminalité est tel en Russie, poursuit le rapport, que cela «présente une menace pour la sécurité nationale des Etats-Unis, alors que les organisations criminelles pourraient chercher à étendre leur pouvoir ou richesses en exploitant la détérioration de la sécurité et des sauvegardes autour des armes nucléaires à travers toute l'ex-URSS».

Les recherches, qui ont duré plus de deux ans, ont été menées dans le cadre d'un projet

sur le crime organisé lancé par le CSIS et dirigé par l'ancien directeur du FBI, William Webster.

«Le gouvernement de Russie n'est pas aujourd'hui complètement son propre maître», a commenté au cours d'une conférence de presse le sénateur républicain John Kyl, qui a participé aux recherches.

Dans son édition d'hier, le Washington Post affirmait que les cartels colombiens de la drogue sont alliés à la mafia russe pour expédier de la drogue en Europe et pour faire commerce d'armes sur le continent américain. Le quotidien cite comme sources de hauts fonctionnaires américains, européens et latino-américains. La mafia russe est installée à Miami, New York et à Porto Rico, créant des sociétés pour fins de blanchiment d'argent; elle aiderait les Colombiens à concurrencer leurs rivaux mexicains.

Selon une source anonyme du Département d'Etat, les mafiosi russes comptent sur d'agents du KGB de très haut calibre ayant accès à des armements très sophistiqués; ces agents auraient ainsi tenté de vendre à des Colombiens des missiles sol-air, des hélicoptères de combat, voire un sous-marin.

## Nouveau bras de fer euro-américain

En annonçant un important investissement en Iran, la pétrolière française Total défie Washington, qui brandit la menace de sanctions

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — La compagnie pétrolière française Total a lancé un véritable défi aux Etats-Unis en investissant deux milliards de dollars dans un gisement gazier en Iran et a reçu hier le soutien de Paris et de l'Union européenne.

À Paris, le premier ministre français, Lionel Jospin, a affirmé hier soir sur la chaîne de télévision privée TF1 que «les lois américaines s'appliquent aux Etats-Unis, elles ne s'appliquent pas en France», au sujet du contrat signé entre Total et Téhéran.

«L'ensemble de la communauté économique européenne est solidaire de la position qui est la nôtre parce que personne n'accepte l'idée que les Etats-Unis puissent faire passer leur loi à l'échelle mondiale», a-t-il ajouté.

L'accord conclu avec la société nationale des pétroles iraniens, la NIOC (National Iranian Oil Company), prévoit le développement du gisement de gaz offshore Pars Sud dans le Golfe, dont les réserves sont estimées à environ 8000 milliards de m<sup>3</sup>.

Total détiendra 40 % des parts du consortium, dans lequel sont associés le russe Gazprom et le malaisien Petronas, avec 30 % chacun.

Responsables français et européens ont immédiatement défendu le contrat, alors que Washington ouvrait une enquête, pour déterminer si le contrat violait la loi D'Amato prévoyant des sanctions contre les sociétés, américaines ou non, qui investissent plus de 40 millions de dollars en un an dans le secteur des hydrocarbures en Libye et en Iran, considérés comme soutenant le terrorisme.

«Nous nous penchons sur ce cas», a déclaré un responsable du département d'Etat. «Nous regrettons que Total ait signé ce contrat».

La loi D'Amato

Le président de Total, Thierry Desmarest, a souligné avoir obtenu le soutien du gouvernement français et des autorités européennes avant de signer ce contrat, qui confirme la société dans sa position de premier partenaire étranger de l'Iran dans les hydrocarbures.

Paris a mis en garde Washington contre une «application des dispositions» de la loi D'Amato, qui «constitue-

rait un grave précédent en matière de commerce en droit international».

«La loi D'Amato est américaine. Elle s'impose aux Etats-Unis et aux entreprises américaines». «Les sanctions valables en droit international sont celles prises par le Conseil de sécurité de l'ONU», selon le ministère français des Affaires étrangères. «Total est une société privée, multinationale qui se détermine en fonction de ses intérêts stratégiques» et Paris n'a «pas d'instructions à lui donner en matière commerciale».

Peter Guilford, un porte-parole de la Commission européenne, a de son côté affirmé que toute mesure de rétorsion américaine contre l'entreprise française serait «illégal et inacceptable».

L'Union européenne avait manifesté son opposition à la loi D'Amato dès l'origine, arguant de son caractère «extraterritorial».

À Washington, le département d'Etat a affirmé hier que le gouvernement américain «appliquera la loi américaine» si l'enquête ouverte sur le contrat gazier signé en Iran par Total est concluante.

Des négociations sont toujours en cours entre les Etats-Unis et l'UE pour obtenir un accord d'ici au 15 octobre sur des règles d'investissements dans les pays «sensibles», de manière à persuader le Congrès d'amender les lois D'Amato et Helms-Burton, qui vise, elle, les entreprises étrangères faisant des affaires à Cuba en utilisant des biens expropriés par le régime castriste à des intérêts américains.

Des sources communautaires à Bruxelles estimaient cependant qu'après l'ouverture de l'enquête américaine sur le contrat iranien de Total, pas mal de temps devrait s'écouler avant l'annonce d'éventuelles mesures de rétorsion.

Et ces sources soulignent que, même en cas de violation de la loi D'Amato, le président américain a le droit d'accorder une dérogation si les sanctions devaient s'avérer contrairement aux intérêts américains.

L'agence officielle iranienne IRNA a quant à elle affirmé que le contrat avec Total constituait «le test le plus sévère pour le bluff américain», dénonçant les «lois extra-territoriales américaines qui visent à se servir du commerce comme d'une arme politique».

## Le personnel d'une école algérienne est assassiné

ASSOCIATED PRESS

Alger — Trente-et-un civils, dont 12 enseignants, ont été assassinés à l'arme blanche ou par balles par des groupes armés à Sfisef, dans l'Ouest algérien, et à El Hadj, dans le Sud, ont rapporté hier les quotidiens Liberté et Le Matin.

Samedi, 11 institutrices ont été ligotées puis égorgées sous les yeux de leurs élèves à la sortie de l'école Ain Adden, près de Sidi Bel Abès. Un douzième enseignant qui voulait s'opposer au massacre a été tué par balle.

Quatre employés administratifs, dont le chauffeur du minibus qui venait chercher les institutrices, ont également été tués.

Le groupe armé, habillé d'uni-

formes disparates, circulait à bord d'un fourgon.

Vendredi, 15 habitants d'El Hadj ont été assassinés par un groupe armé qui a mutilé les cadavres avant de s'enfuir, ont précisé des habitants de la région interrogés hier à la gare routière d'Alger. Selon ces voyageurs, le groupe armé a laissé une revendication au nom du GIA et a menacé de revenir.

Par ailleurs, 11 membres du Groupe islamiste armé ont été tués dimanche dans le rattachage en cours mené par les forces de sécurité à Oulel Allel (banlieue sud-est d'Alger), ont rapporté des habitants des quartiers environnants. Les pertes éventuelles des forces de sécurité ne sont pas connues.

## É D I T O R I A L

## Arafat en laisse

Guy Taillefer

Sous d'intenses pressions diplomatiques américaines, le gouvernement israélien de Benjamin Nétanyahou vient tout à coup d'accepter de ranimer les négociations de paix avec les Palestiniens. Mais cette petite ouverture paraît bien davantage destinée à calmer les inquiétudes de la communauté internationale et à redonner momentanément des forces au «gouvernement» de Yasser Arafat qu'à jeter les bases d'une paix véritable au Proche-Orient.

**L**e gouvernement israélien tient Yasser Arafat en laisse. En allégeant un peu le bouclage des territoires autonomes pour permettre aux travailleurs palestiniens de circuler en Israël et en débloquent pour l'Autorité palestinienne une somme due de 17 millions de dollars en taxes et droits de douane, le premier ministre Benjamin Nétanyahou, apôtre de «la paix dans la sécurité», ne fait que relâcher un peu sa poigne de fer sur l'économie au bord de l'asphyxie des territoires autonomes de la Cisjordanie et de Gaza.

Piégé, M. Arafat a bien besoin de cet argent, lui dont l'appui populaire s'effrite à mesure que se détériorent les conditions de vie dans les territoires autonomes, poussant ainsi l'opinion publique palestinienne, qui essuie désillusion par-dessus désillusion face aux accords de paix d'Oslo, dans les bras des groupes extrémistes.

N'ayant pour le moment d'autre choix que de jouer le jeu des stratégies de pacification israéliennes, l'Autorité palestinienne se trouve coincée entre un gouvernement israélien qui tient les cordons de la bourse et des groupes islamiques qui préfèrent au dialogue l'attentat meurtrier pour faire avancer leur cause. Face à Israël, M. Arafat présente un front palestinien affaibli par des divisions internes qui permettent au gouvernement Nétanyahou de faire prévaloir sa «ligne dure».

Pas de négociation de paix sans cessation des activités terroristes, martelée depuis des mois Israël qui, croyant maintenant voir sa stratégie porter fruits, manifeste de modestes intentions de fléchissement en récompensant Yasser Arafat pour avoir donné des signes d'obéissance au chapitre de la lutte

contre les terroristes du Hamas qui ont piloté, depuis les territoires autonomes, les attentats suicide qui ont frappé Jérusalem en juillet et septembre.

Mais sur le problème de fond qui est à l'origine de la rupture des négociations de paix il y a six mois — celui de l'implantation de nouvelles colonies juives en Cisjordanie —, le gouvernement israélien n'est pas prêt à faire la moindre concession, bien au contraire. Soufflant le chaud et le froid, le gouvernement Nétanyahou a annoncé jeudi dernier la construction de 300 nouveaux logements dans une colonie juive proche de Bethléem. «Geler la colonisation, ce serait geler la vie», disait la semaine dernière un proche conseiller politique de M. Nétanyahou, David Bar-Ilan, de passage à Montréal.

«Geler la colonisation, ce serait geler la vie.»

À New York, où la secrétaire d'État Madeleine Albright a réuni les camps israélien et palestinien pour tenter de relancer le dialogue, les représentants de l'Autorité palestinienne ont fait valoir qu'en l'absence de concessions israéliennes sur la colonisation, il était impossible que la timide reprise des discussions qui semble ces jours-ci vouloir se dessiner débouche sur des négociations globales sur le statut final des territoires palestiniens.

Dans cette perspective, les efforts diplomatiques américains semblent condamnés à accoucher d'une souris, ranimant de peine et de misère un dialogue qui se limitera dans un premier temps à des questions techniques — comme l'ouverture d'un aéroport dans la bande de Gaza — qui ne touchent pas au fond du litige.

Poudre aux yeux, que tout cela? Y aura-t-il jamais véritable dialogue? Au bout du compte, l'ouverture israélienne, plus apparente que réelle, risque en effet de se résumer à un éphémère succès diplomatique pour Madeleine Albright.

## Nommer les responsables

Michel Venne

**L**a Cour suprême vient de donner le feu vert à la Commission d'enquête sur le scandale du sang contaminé. Elle va pouvoir nommer les responsables de l'incurie qui explique que, au début des années 1980, 1200 Canadiens ont été infectés par le virus du sida et 12 000 autres ont contracté l'hépatite C en recevant du sang contaminé.

À juste titre, la cour estime que, si des réputations seront entachées, c'est le prix à payer pour s'assurer qu'un tel scandale ne se reproduise pas. La crainte d'être blâmé reste un des plus puissants facteurs de motivation à assumer ses responsabilités jusqu'au bout. Nul n'a le droit de prendre des risques avec la vie d'autrui.

Le jugement de la Cour suprême met fin à une saga qui a retardé de plus d'un an et demi la publication du rapport de la commission Krever. Durant cette période, entre 200 et 300 victimes sont mortes. Ces procédures ont coûté plusieurs millions de dollars. Selon certaines évaluations, le coût de la contestation judiciaire aurait été plus élevé que le coût de l'enquête elle-même. Ne s'agit-il pas en soi d'un autre scandale qui s'ajoute au premier?

La décision de la Cour suprême a pour conséquence d'établir pour l'avenir une balise très importante. Une commission d'enquête ne servirait à rien si elle était empêchée de produire un rapport décrivant de manière complète les faits et les causes identifiables des événements sur lesquels elle est chargée de faire la lumière. Le gouvernement Chré-

tien aurait dû suivre cette maxime dans l'affaire somalienne. Il a au contraire scandaleusement mis fin aux travaux de la commission Létourneau, dont le rapport ne put aller au fond des choses. Une leçon, donc, à retenir.

La Cour suprême pose par contre une autre balise qui dénote du même coup l'une des limites de ces vastes exercices dont l'une des principales valeurs est de rassurer le public: une commission d'enquête n'est pas un tribunal. Ainsi, la cour intime au juge Horace Krever de choisir ses mots lorsqu'il portera un blâme. Il doit éviter de laisser croire à quelque responsabilité civile ou criminelle de la personne visée.

Cette précaution est justifiée. Il y a une différence entre responsabilité administrative et responsabilité criminelle. Ce n'est que devant un tribunal, suivant les règles admises de justice naturelle, que la responsabilité pénale ou civile d'une personne peut être établie. D'ailleurs, le délai dans la publication du rapport n'a pas empêché, cet été, un groupe de Canadiens infectés par l'hépatite C d'intenter le plus gros recours collectif de l'histoire du pays contre Ottawa, la Croix-Rouge et huit gouvernements provinciaux.

La Croix-Rouge pourrait se justifier d'avoir entrepris les procédures qui ont retardé la publication du rapport de la commission Krever seulement pour obtenir cette précision de la cour. Mais cette mise en garde avait déjà été faite par la Cour fédérale d'appel en janvier 1997. De précieux mois et d'importantes sommes d'argent auraient pu être épargnés.



## Cassini: du plutonium pour tout le monde?

**C**e sera pour la mi-octobre. Ce devait être pour le 6, mais la NASA a reporté la date du lancement. Je parle de la mission Cassini, un sujet scandaleusement peu connu. Selon Project Censored, c'est même l'histoire la plus occultée de 1996.

Cassini franchira en sept ans la distance qui nous sépare de Saturne et passera quatre ans à étudier la planète, ses anneaux, son atmosphère, sa magnétosphère, ses lunes et notamment Titan, une lune unique du système solaire très intrigante pour les spécialistes. Super. Sauf que cette mission suscite la controverse. Certains contestent la légitimité d'un investissement financier qui va chercher dans le milliard de dollars; d'autres font valoir qu'on se trouve une fois de plus devant une manière de déguisement du financement par le public de l'industrie militaire et de poursuite du programme de la guerre des étoiles. Mais les critiques

qui ont le plus porté et qui ont mobilisé les activistes sont celles des écologistes, eux-mêmes alertés par Karl Grossman qui porte seul et à bout de bras, depuis des années, le combat contre l'utilisation du nucléaire dans les programmes spatiaux. Son objection est simple: Cassini va partir avec plus de 30 kilogrammes de plutonium et présente un risque de catastrophe qu'il serait fou de courir.

Le sujet est débattu pied à pied entre les activistes et la NASA. Cassini va utiliser des Radioisotope Thermoelectric Generators qui produisent de l'électricité à partir de Plutonium 238. Le Pu<sub>238</sub> sera installé sous la forme de briques de céramique. C'est que le plutonium est la substance la plus toxique que l'on connaisse. Helen Caldicott, de Physicians for Social Responsibility, rappelle ceci dans un texte que tous les grands quotidiens américains ont refusé de publier: «Un kilogramme de plutonium dispersé sur la planète en particules pouvant être inhalées pourrait donner le cancer du poumon à chaque être humain.» Les

briques de céramique assureront que dans l'éventualité d'une catastrophe, le plutonium ne se répande pas sous la forme de telles particules, explique la NASA. Et puis, tout cela est soigneusement enfermé dans des matériaux archirésistants qui garantissent que, même s'il y a un crash, le plutonium restera sagement enfermé. Pas sûr, répondent les activistes. Selon eux, il y a trois moments où Cassini risque de foirer.

D'abord au lancement. Si ça se produit au décollage, le risque sera pour deux millions de Californiens autour de Cap Canaveral; si ça se produit plus haut, comme Challenger, le risque sera pour des millions d'autres.

Ensuite, quand Cassini survolera l'Afrique... C'est qu'à ce moment, il pourrait tomber sur des rochers et il y aurait alors risque de contamination du sol.

Enfin, et c'est le pire, Cassini va revenir près de la Terre en 1999. On va lui faire effectuer une sorte d'opération lance-pierres, à 500 milles de la planète, destinée à lui faire prendre de la vitesse. Manœuvre délicate et risquée, paraît-il. Si ça foire, on aura un «re-entry burn-up», confirme la NASA. Des millions de personnes pourraient alors être exposées, mais on ne sait pas où — Montréal, peut-être.

À chaque argument des activistes répond un contre-argument de la NASA. Mais les activistes citent aussi une analyse de la NASA elle-même qui admet que dans l'éventualité d'un échec catastrophique, cinq milliards de personnes pourraient être exposées. Et cette autre étude de la NASA qui révisé les chiffres annoncés précédemment: la probabilité que Cassini déverse du plutonium est aujourd'hui évaluée à moins d'une sur 357; hier encore, la NASA évaluait le risque d'une catastrophe comme celle de Challenger à un sur 100 000. On se demande comment ils font pour produire ces chiffres. Zont recours à leur version du concept de probabilité subjective, faut croire.

Autre embarras de la NASA: l'Agence spatiale européenne soutient

qu'il est possible d'utiliser des panneaux solaires pour les besoins énergétiques de Cassini. La NASA dément: trop gros, trop lourds, pas assez faciles à contrôler.

Débats de spécialistes, donc. Mais trois choses devraient être admises par tout être raisonnable.

■ L'utilisation du nucléaire dans l'espace est fréquente et, comme toute entreprise humaine, présente des risques, quoi qu'on nous raconte. La preuve: il y a eu et il y aura encore des bavures.

■ Dans un domaine de la vie intellectuelle où il y a un authentique savoir, il arrive que tous les experts s'entendent. En pratique, il est sage de penser que la vérité loge probablement là. Mais quand les experts ne s'entendent pas, il est sage de suspendre son jugement. Et si ce savoir commande une action aux risques aussi élevés que ceux dont il est ici question; si, en plus, cette action est contingente, il est sage de suspendre l'action.

■ On s'est habitués au nucléaire, on l'a collectivement admis. Tchernobyl a tenu deux semaines dans les médias. Le cafoillage des centrales ontariennes, quelques heures. Des engins tombent, avec du plutonium, et cette nouvelle ne parvient même plus aux grands médias. C'est encore arrivé l'an dernier, lorsqu'un engin russe contenant du plutonium a crashé en Amérique latine: on n'en a parlé à peu près nulle part. On ne cherche même pas à savoir où se trouvent les débris. Le film *Apollo XIII* a connu un vif succès commercial en racontant comment les membres de cette mission ont failli y laisser leur peau. Mais ce film a soigneusement passé sous silence que la fusée contenait du plutonium. Qui se retrouve en ce moment dans le Pacifique, quelque part. Où? On ne sait pas.

Ce que disaient hier encore les activistes antinucléaires a gardé toute sa pertinence. Par exemple, Linus Pauling: «Si le monde continue ainsi dans la voie de la folie, nous sommes condamnés à mort.» Ou Bertrand Russell: «C'est à notre génération de s'opposer à une fin décidée par des fous. Sans un gouvernement mondial, le désastre est mathématiquement inévitable.»

## L E T T R E S

## M. L'Infâme

Jeudi matin, 18 septembre, 7h40. Deux jeunes garçons de 12 ans traversent la 17e Avenue à l'angle de la rue Villery, en direction de l'école Joseph-François-Perreault (JFP). Au même moment, ils sont heurtés par une automobile. Le conducteur immobilise sa voiture un peu plus loin, le temps d'ouvrir la portière, de poser un pied sur le sol et de regarder brièvement derrière lui. Les deux jeunes se relèvent d'eux-mêmes. Le conducteur hésite puis referme la portière et repart.

Mon fils et son camarade entendent ceci: «Encore des jeunes qui savent pas traverser une rue, ôtez-vous du chemin.» Ils repartent, donc, dans une ambiance d'indifférence générale, vers leur école située à quelques minutes de là.

J'entends déjà vos excuses, M. L'Infâme: «Je ne roulais pas vite.» Tordieu! Si à faible vitesse vous êtes incapable de voir deux personnes, je frissonne à l'idée de ce que vous auriez pu commettre à 80 km/h! «Y avaient l'air corrects.»

L'absence de plaies ouvertes ne signifie rien et vous avez tout bonne-

ment pris une chance avec la vie de mon fils. «Je ne savais pas quoi faire, j'ai paniqué, je suis parti.» Ah? Il vous faut des instructions, une procédure pour respecter autrui? Pas de problème, prenez note pour la prochaine fois (et vous aussi, chauffards-fugueurs-en-puissance): *demeurez sur les lieux et composez le 9-1-1.*

Au mieux de votre connaissance et en toute bonne foi, portez secours. Une personne en état de choc peut sembler, pour un temps indéterminé, de quelques minutes à plusieurs heures, ne pas être affectée par l'impact et l'adrénaline aidant, insensibilisée à la douleur.

Aux témoins indifférents et impatientes de «vaquer à leurs occupations»: si vous êtes témoin d'un délit de fuite, de grâce prenez au moins le numéro de plaque du véhicule et appelez le 9-1-1. *Y en a-tu qui ont pas compris?*

Autre chose, illustres imbéciles, rassurez-vous: Vincent va bien. Claude Trudel, directeur adjoint de l'école JFP, a veillé à ce qu'il soit examiné par les médecins et que l'incident soit rapporté à la police. Mes sincères remerciements, M. Trudel. Quant à vous, M. L'Infâme, continuez à prendre votre

café et surtout, faites semblant que rien, absolument rien, n'est arrivé.

Isabelle Lefebvre  
Montréal-Nord, 24 septembre 1997

## Un cousin bouché

Comme Gilles Archambault, j'ai aussi un cousin qui «ne comprend pas», qui «est bouché», «sot», «pas méchant», «mouton bêlant», «véritable moustique qui pique», «pauvre petit minable», «réactionnaire», «crétin», «qui délire», «prêt à se donner plutôt qu'à se vendre», «un suspicieux systématique» lorsqu'on lui parle de nationalisme. Imaginez quand on lui parle d'indépendance!

En plus, il préfère la musique country au jazz, ne lit que le *Journal de Montréal*, fait partie d'un club de bowling et de danse en ligne, boit sa caisse de 24 toutes les fins de semaine. Quand il s'habille, il a toujours son vieux costume gris sale portant à la boutonnière de son veston deux médailles: l'une arborant le visage du frère André et l'autre l'unifolié canadien. Un vrai colon, quoi! Quelle tristesse de ne pas pouvoir choisir sa famille!  
Claude Poulin  
Sillery, 20 septembre 1997

## À P R O P O S

## ... du marché américain de l'électricité

Le marché nord-américain de l'électricité est un marché colossal. Pour l'ensemble du Canada et des États-Unis, il représente un chiffre d'affaires de plus de 200 milliards de dollars par année — trois fois plus que la téléphonie. Uniquement dans le nord-est des États-Unis, un marché naturel pour Hydro-Québec, les ventes annuelles atteignent 55 milliards de dollars.

Hydro-Québec est active sur ce marché depuis une vingtaine d'années. Depuis 1985, ses ventes hors Québec — surtout aux États-Unis — ont totalisé quelque six milliards. Uniquement l'an dernier, Hydro-Québec a vendu

pour 601 millions d'électricité à l'extérieur du Québec. C'est l'équivalent d'environ 200 \$ par client québécois.

Jusqu'ici, les ventes se faisaient à la frontière Québec—É.-U. à des intermédiaires revendeurs. Désormais, Hydro-Québec compte transiger directement avec les clients du marché de gros outre-frontière. En éliminant les intermédiaires et en augmentant sa part du marché américain, l'entreprise pourrait améliorer sensiblement ses bénéfices sans hausser les tarifs au Québec.

Bulletin d'information d'Hydro-Québec, automne 1997.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIALD

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

La facture de 500 millions de dollars aux municipalités

## Un engagement à respecter

Il est normal que le gouvernement se tourne vers ses partenaires municipaux dans une période où les budgets sont plus restreints

RÉMY TRUDEL

Ministre des Affaires municipales  
du QuébecExtraits d'une allocution prononcée  
devant la Chambre de commerce  
de Sainte-Thérèse-de Blainville  
le 25 septembre 1997

**L**ors du Sommet sur l'économie et l'emploi, les deux grandes unions municipales ont pris l'engagement solennel de participer à l'opération de redressement des finances publiques du Québec. Le gouvernement a fixé leur effort, tout comme celui des secteurs public et parapublic, à environ 6 % du budget des municipalités, c'est-à-dire une contribution de 500 millions de dollars.

Entre 1981 et 1993, la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités du Québec a presque triplé.

L'élargissement de l'assiette fiscale, fruit de la réforme de 1980, et la conjoncture économique favorable qui a amené une hausse fulgurante du développement immobilier ont permis aux municipalités d'accroître leurs dépenses de 124 % durant cette même période. Cet accroissement a été supérieur à celui de l'activité économique dont la variation a été de 98 %.

Deux réformes de même que le contexte budgétaire des municipalités ont eu des effets positifs sur la politique salariale du personnel des municipalités. Entre 1979 et 1981, les dépenses de l'ensemble des municipalités du Québec se sont accrues de 747 millions, sur des dépenses totales de 2,7 milliards. Dans les années qui ont suivi, soit entre 1982 et 1988, la même masse salariale a doublé par rapport à l'année 1981.

En raison de l'implantation des rôles triennaux d'évaluation dans les années 90, qui a eu pour effet de stabiliser la croissance de l'assiette fiscale, et en raison de la récession économique, les hausses reliées à la rémunération ont varié durant cette période entre 1,6 % et 3,6 % mais n'ont pas compromis, pour autant, les acquis des années 80.

En période d'abondance, le gouvernement a soutenu de façon adéquate les municipalités par ses divers programmes. Il est normal qu'il se tourne vers ses partenaires dans une période où les budgets sont plus restreints.

## Le point sur les présentes négociations

Actuellement, il y aurait un objet de transfert de responsabilités aux municipalités, soit la gestion et le financement du transport scolaire, qui s'inscrit dans une perspective globale d'intégration du transport collectif souhaitée par le gouvernement.

Le transfert de cette responsabilité représente 420 millions. L'atteinte de l'objectif gouvernemental de 500 mil-



Mario Laframboise, président de l'Union des municipalités du Québec, Gilles Vaillancourt, maire de Laval, et Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales, jeudi dernier à Sainte-Thérèse.

ions est obtenue par l'abolition des compensations tenant lieu de taxes à l'égard des écoles, des centres hospitaliers de soins de longue durée et des CLSC (80 millions). Ces compensations seraient désormais versées aux municipalités par les communautés urbaines ou les MRC.

Le paiement de la contribution est étalé sur deux années financières. Pour leur année financière 1998, les municipalités auraient à déboursier 349 millions, à travers une contribution uniforme de 4,2 % de leur budget, alors que pour leur année financière 1999, elles auraient à payer 500 millions, à travers une contribution uniforme de 6 % de leur budget.

Par exemple, dans la proposition gouvernementale du 20 juin dernier, la ville de Rosemère devait assumer un transfert de 1 094 153 \$, soit 7,6 % de son budget. Avec la nouvelle proposition du 24 septembre, la part de Rosemère sera de 603 712 \$ en 1998, soit 4,2 % de son budget, ou 490 441 \$ de moins qu'en juin, et de 862 445 \$ en 1999, soit 6 % de son budget, ou 231 708 \$ de moins qu'en juin. De plus, avec les compensations tenant lieu de taxes qui pourraient être versées par la MRC, 118 223 \$ dans le cas de Rosemère, sa contribution serait alors de 485 489 \$ en 1998 et de 744 222 \$ en 1999.

Les municipalités de Québec,

Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi et Hull seraient appelés à contribuer dans une proportion d'environ 2,7 %. L'atténuation de la mesure constitue ici une reconnaissance des fonctions particulières de centralité qu'elles assument au sein des agglomérations urbaines.

Dans la proposition discutée actuellement, la structure d'accueil du transport scolaire serait le territoire de la MRC et les sociétés de transport en milieu urbain. Les coûts du transport scolaire et des compensations tenant lieu de taxes, qui seraient désormais [couverts] par les MRC ou communautés urbaines, seraient établis selon une formule de quote-part décidée localement. Cette proposition fait ainsi appel à l'autonomie locale sur le choix des modalités de répartition des dépenses supralocales.

L'hypothèse soumise par le gouvernement répond aux demandes formulées par les municipalités:

- l'effort des municipalités serait étalé sur deux ans, soit 349 millions en 1998 et 500 millions en 1999;
- les municipalités auraient une contribution uniforme, soit 4,2 % de leur budget en 1998 et 6 % en 1999;
- la gestion du transport scolaire serait sous l'entière responsabilité des municipalités;

■ un nouveau pacte fiscal sera négocié au cours de la prochaine année.

## Une aide pour rationaliser les services et susciter des économies

Le gouvernement n'a pas pour seule préoccupation de transférer des responsabilités sans égard à l'impact des coûts et des modes de gestion à implanter. Il voit déjà à mettre en place une série de mesures qui permettront d'aider le milieu municipal.

Le gouvernement est fermement décidé à accroître son support dans de multiples volets de l'activité des municipalités. Elles pourront ainsi rationaliser davantage leurs services et susciter des économies. Ainsi, entre autres:

- dans le cadre de comités techniques, des moyens seront analysés pour atténuer les transferts fiscaux anticipés lors du dépôt des prochains rôles d'évaluation;
- des mesures seront mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la tarification des biens et services;
- des outils seront élaborés, de concert avec les municipalités, pour les aider à déterminer les prix de revient des services municipaux.

La volonté du gouvernement d'encourager les mises en commun d'équipements et de services pour rationaliser les modes de gestion et en-

réduire les coûts fera l'objet de mesures concrètes.

Le ministère des Affaires municipales pourrait mettre sur pied une assistance décentralisée et conjointe avec les municipalités pour susciter, encourager et réaliser les mises en commun de services.

Il prendra de plus des dispositions pour élargir le champ d'application des ententes intermunicipales en vue de procéder à la mise en commun de services, d'équipements ou d'expertise.

A moyen terme, le gouvernement envisage de trouver des façons de mettre en commun des activités ou équipements par le truchement d'ententes multisectorielles associant les secteurs de l'éducation et de la santé.

## Des efforts du milieu s'imposent

En ce qui a trait à la question des coûts de main-d'œuvre, je réitère mon invitation faite aux syndicats à participer dès maintenant aux échanges dans chacune des municipalités où ils représentent des employés municipaux.

Tant les municipalités que leur personnel ont contribué à l'essor économique des dernières décennies et ont profité de ses effets par un accroissement et une diversité de services ainsi que par des conditions de travail améliorées. Il est normal qu'en période plus difficile, le gouvernement sollicite leur contribution. Il s'agit d'une responsabilité collective.

Nous maintenons notre ligne de conduite actuelle qui consiste à reconnaître que la négociation avec les syndicats municipaux doit se dérouler sur le plan local. Je formule un appel aux 53 400 employés qui sont régis par près de 800 conventions collectives de travail à s'asseoir à leurs tables respectives de négociation.

Dans plusieurs municipalités, la discussion est d'ailleurs déjà engagée.

Au 30 septembre prochain, plus de 60 % des conventions collectives de travail seront à renouveler. La période est donc tout indiquée pour revoir, par la voie normale de la négociation, certaines façons de faire en vue de faciliter une diminution des coûts de main-d'œuvre.

Ce changement d'approche ne peut s'effectuer que dans la mesure où il y aura une prise de conscience collective que la limite à la capacité de payer des contribuables est atteinte et qu'il faut faire preuve de souplesse et d'ouverture à toutes les étapes de révision de l'organisation du travail et des systèmes de gestion reliés aux services municipaux.

Des pistes sérieuses sont à explorer. Il y a de très surpluses dans 94 régimes de retraite. Ces surpluses sont évalués à 651 millions de dollars. De plus, les cotisations excédentaires des employeurs s'élèvent à ce chapitre à 124 millions.

Le défi est de taille, j'en conviens. Il faut s'y attarder dès maintenant. Je vous propose la voie de l'imagination, de la raison et du sens commun afin que la collectivité puisse éviter des coûts majorés de leurs services.

Thérèse de Lisieux, 1897-1997

## «Je serai l'Amour»

BENOÎT LACROIX  
O. P.

Elle est décédée dans la soirée du 30 septembre 1997. A 24 ans. Carmélite à 15 ans, elle obéit à un parcours intérieur mystérieux et jusqu'à sa mort qui fut plutôt pénible: «Je chante ce que je veux croire.» Est-ce folie de jeune femme idéaliste? Est-ce une autre forme d'amour courtis? Elle écrit à Dieu, son Dieu: «Je suis prisonnière de votre amour... J'ai librement rivé la chaîne qui m'unit à Vous. Je bataillerai pour votre Amour jusqu'à la fin de ma vie.» Ces mots de feu, et bien d'autres encore, la jeune contemporaine de Nietzsche et de Freud, Européenne comme eux, Thérèse Martin désormais nommée sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, ou Thérèse de Lisieux, les transcrit quelques mois avant sa mort.

Comment comprendre que, 100 ans après cette mort, la même Thérèse Martin se retrouve en pleine actualité religieuse, artistique et même politique? Juste avant la fin de la guerre, n'a-t-elle pas été proclamée, le 3 mai 1944, patronne de la France? Comme Jeanne d'Arc, Edith Piaf la prie. Cuvellier tourne son film *Thérèse*. Il y a quelques semaines encore, à Paris, elle est célébrée au Théâtre. Et la voilà docteur de l'Eglise. Quand même! C'est beaucoup!

Est-ce trop anecdotique de rappeler que la «petite» Thérèse (pour la distinguer de la «grande», celle d'Avila) nous fut, à bien des égards et depuis longtemps, associée? Des dizaines et des dizaines de lettres qu'elle adressa au jésuite français, le père Pichon, sont «débarquées» au Canada. Le premier postulateur de sa cause de béatification fut le Québécois Eugène Prévost. Dans les années 40, *L'Histoire d'une âme* (titre donné provisoirement à ses souvenirs posthumes) compte parmi les livres les plus lus au pays. Que de Thérèse autour de nous baptisées et nommées en sa mémoire!

Notre poète et essayiste Fernand Ouellette vient d'écrire un livre hautement inspiré, un livre de 432 pages paru aux éditions Bellarmin et audacieusement intitulé selon ses mots à elle: *Je serai l'Amour*. Elle l'avait prédit, promis dans son langage quelque peu enfantin de jeune femme visionnaire: elle passerait son ciel à s'occuper positivement de ses amis en pèlerinage sur la Terre.

Que nous dit-elle encore aujourd'hui, 100 ans après, jour pour jour? Ce qu'elle a proclamé avec le plus de force dans sa vie de recluse: dès que l'amour rôde autour, la vie s'enlumine. Le meilleur de nos vies se trouve moins dans l'actualité qui passe, si vite oubliée, que dans le quotidien de nos petits actes les plus ordinaires. *Tout est grâce!* L'amour se suffit à lui-même. Le bonheur s'y trouve à plein. Aime! Aime! «J'ai compris que l'Amour fermerait toutes les vocations, que l'Amour était tout, qu'il embrassait tous les temps et tous les lieux... en un mot qu'il est Éternel.»

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paul des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricatures); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Gyslain Ouellet, M. Hélène Ruellan (publicitaires); Sylvie Lapor; Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Jousseau, Marie-Hélène Turgeon; Françoise Juellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vion, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponto, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

La souveraineté volée aux premières nations d'Amérique du Nord

## Des relents de colonialisme

Le «silence assourdissant» qui a accueilli le rapport Erasmus-Dussault montre bien que le gouvernement canadien actuel n'est pas prêt à répondre aux besoins des autochtones

MICHEL MORIN

Professeur titulaire à la faculté de droit  
de l'Université d'Ottawa. Son livre, intitulé  
L'Usurpation de la souveraineté autochtone,  
vient de paraître chez Boréal.

Dernier de deux articles

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle, le droit international ne vise plus que les États dits civilisés. Les autres États ou les peuples qui ne se sont pas dotés d'un gouvernement sont exclus du cercle des nations. Les peuples nomades sont qualifiés de primitifs. Les systèmes juridiques occidentaux ne leur reconnaissent aucun droit sur leur territoire, qui est considéré comme un bien sans maître (*terra nullius*). Les traités conclus avec eux sont réputés être dépourvus de toute valeur juridique. Il est légitime d'assujettir ces peuples à l'autorité d'une puissance coloniale qui se chargera de les amener à la civilisation. Cette nouvelle orientation a son pendant dans les colonies britanniques. Les peuples autochtones qui vivent à l'intérieur du territoire d'une colonie sont automatiquement considérés comme des sujets du roi, quelle que soit leur opinion sur la question. Les tribunaux leur appliquent le droit colonial. Leurs droits territoriaux sont limités à ceux qui sont expressément reconnus par un acte juridique officiel, tel qu'un traité, une loi ou une ordonnance. Au Canada, les autochtones sont confinés à des réserves. L'objectif prioritaire de la législation fédérale est l'assimilation. La loi détermine notamment qui a le statut d'Indien, comment sont

désignés les chefs et quels sont les pouvoirs du conseil de bande, qui ressemblent à ceux que détient une municipalité.

Antérieurement à 1951, et quelques fois même, de nos jours, il est possible d'exploiter les ressources naturelles d'une réserve ou de déplacer celle-ci sans l'accord de la bande qui y vit. Certaines cérémonies traditionnelles, tels que les potlachs, sont prohibées. Jusqu'en 1985, une femme autochtone qui épouse un non-autochtone est privée de son statut, tout comme leurs enfants. Entre 1927 et 1951, il est interdit de solliciter des fonds destinés à financer le recours en justice d'une bande autochtone. Entre 1920 et 1960, les autochtones sont privés du droit de voter aux élections fédérales, à l'exception de ceux qui vivent hors des réserves ou qui ont servi sous les drapeaux. La colonisation des peuples autochtones bat son plein.

## L'époque contemporaine

Dans les années soixante, le droit à l'autodétermination a permis aux peuples colonisés de fonder des États afin de contrebalancer leur exclusion du champ d'application du droit international. Tous les peuples ont ce droit, notamment les autochtones, qui ont été victimes d'une politique colonialiste. Les Québécois peuvent peut-être l'exercer aux dépens de l'intégrité territoriale du Canada, quoique cette proposition soit combattue par un nombre impressionnant d'internationalistes. Si tel est le cas, les autochtones peuvent faire de même, sans égard à l'intégrité

du territoire québécois. Prétendre le contraire, c'est appliquer le principe du deux poids, deux mesures et évoquer le souvenir des théories racistes du passé. Pour leur part, les anglophones du Québec ne constituent pas un peuple distinct des autres anglophones du Canada, mais bien une minorité.

Indépendamment du droit à l'autodétermination, un gouvernement peut tenter d'imposer sa souveraineté sur un territoire afin d'obtenir sa reconnaissance en tant qu'État. Confronté à une telle démarche, un État peut défendre son intégrité territoriale. Dans le cas du Québec, si des négociations devaient avoir lieu, le Canada pourrait fort bien exiger un redécoupage des frontières avant de reconnaître le nouvel État du Québec. Pour sa part, le gouvernement québécois pourrait menacer de déclarer unilatéralement l'indépendance en s'appuyant sur la volonté populaire, qui aurait un certain poids aux yeux de la communauté internationale. L'issue de cet affrontement est difficile à prédire, mais les peuples autochtones pourraient fort bien être

Les peuples autochtones pourraient fort bien être laissés à eux-mêmes

laissés à eux-mêmes. En droit interne canadien, les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones ont été reconnus par l'article 35 (1) de la Loi constitutionnelle de 1982, à condition qu'ils n'aient pas été éteints à cette date. Les autochtones peuvent donc légitimement prétendre détenir des droits qui remontent à l'époque coloniale. Les gouvernements peuvent tout aussi légitimement prétendre qu'il y a eu extinction de

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Le roi!



PRESSE CANADIENNE

**QUE** le vrai roi de la poutine se lève! Fernand Lachance de Warwick déguste ici la seule vraie poutine. La sienne... L'octogénaire réclame en effet le statut d'inventeur du mélange frites, sauce brune et fromage en grains. Son idée, qui fait un malheur dans tous les bons snack bars québécois, remonterait maintenant à une quarantaine d'années.

## Précision

On lisait dans notre article d'hier sur la visite de Lucien Bouchard à Paris: «Plutôt que de dîner avec le président Chirac, comme le fera la semaine suivante le président mexicain, Lucien Bouchard rencontrera à trois reprises le premier ministre Lionel Jospin». Il aurait fallu lire: «En plus de dîner avec le président Chirac...»

## Décès de Roy Lichtenstein

New York (Reuter) — Le peintre et sculpteur américain Roy Lichtenstein, l'un des représentants les plus populaires du pop art, est décédé hier à l'âge de 73 ans, a annoncé sa famille. Malade depuis près d'un mois, Roy Lichtenstein a succombé à une pneumonie. Né en 1923 à New York, Roy Lichtenstein s'inspira dans les années 60 du travail de Claes Oldenburg pour détourner l'icongraphie et les thèmes de la publicité et des bandes dessinées, l'amour, la guerre, la peur, le progrès, dont il souligna le côté simpliste et enfantin par son graphisme. Il parodia l'érotisme, Picasso et les cubistes, et représenta des objets de la vie quotidienne.

## Grève évitée en Ontario

Toronto (PC) — Les syndicats représentant 450 000 travailleurs de la fonction publique de l'Ontario ont décidé de ne pas déclencher de grève générale, étant satisfaits des changements que le gouvernement Harris compte apporter à son controversé projet de loi 136. «Il apparaît clairement, à la lumière des changements annoncés, que le fait de contester donne des résultats», a déclaré la présidente du Syndicat canadien de la fonction publique, Judy Darcy, à propos des changements annoncés officiellement hier par le gouvernement. «Nous avons pour la première fois de son histoire poussé dans le dos du gouvernement le plus à droite au pays», a-t-elle ajouté, précisant que le gouvernement Harris avait respecté sa promesse de procéder à des changements radicaux de son projet de loi. Mais malgré les amendements proposés, le projet de loi demeurera une épine au pied des fonctionnaires, selon Mme Darcy.



**S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.**

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## CHIRAC Demander plus d'assurances, ce serait être très fileux

SUITE DE LA PAGE 1

Après un entretien privé, les deux hommes ont été joints par le ministre des Affaires étrangères français, Hubert Védrine, le président du RPR (droite), Philippe Séguin, et les ministres québécois Bernard Landry, Louise Beaudoin et Sylvain Simard. Selon les mots du premier ministre, une partie «substantielle» du dîner de travail qui a suivi fut consacrée à l'avenir du Québec, reléguant au second plan les questions économiques pourtant au cœur de cette visite.

Pour le premier ministre québécois, les propos de Jacques Chirac — inspirés de ceux de Philippe Séguin lors de la visite «préférendaire» de Jacques Parizeau en 1995 — ne laissent aucun doute. «Le Québec va faire des choix et, quel que soit le choix démocratique du Québec pour son avenir, la France sera à ses côtés pour le reconnaître.»

Lucien Bouchard sort donc de l'Élysée aussi conforté que Jacques Parizeau en 1995 alors que Jacques Chirac, qui était encore maire de Paris, avait été pourtant plus explicite. Il avait alors indiqué que la France serait le premier pays à reconnaître un Québec indépendant.

Si le Québec prend une décision démocratique, si la France nous reconnaît, «je ne vois pas comment un pays démocratique et pacifique comme le Canada pourrait ne pas en tenir compte», a ajouté le premier ministre. «L'appui de la France sera d'une importance cruciale. [...] Ça me rassure et

ça me confirme ce que je savais de la position de la France.»

La porte-parole du président, Catherine Colonna, a été moins explicite. Elle s'est contentée de dire que la position française n'avait pas changé depuis le voyage d'Alain Juppé, même si «le message s'est adapté avec les ans». Il semble en effet que la formule de «l'accompagnement» soit tranquillement en train de remplacer ou de s'ajouter à la traditionnelle «non-ingérence et non-indifférence».

Cette position, précise Catherine Colonna, est celle de la France et non seulement celle du président. Elle devrait donc être reprise dans les mêmes termes par le premier ministre socialiste Lionel Jospin, qui a soupiré hier soir avec Lucien Bouchard. Les deux hommes se rencontreront à nouveau ce matin pour une session de travail élargie et ce soir pour une seconde réception.

«La question québécoise n'est jamais remise en question par aucun gouvernement français de quelque parti politique que ce soit, a ajouté le ministre Bernard Landry. Demander plus d'assurances, ce serait être très fileux et très nerveux. [...] La France est plus fraternelle dans sa solidarité et son accompagnement que ce qui ressort des propos de monsieur Dion [le ministre fédéral] depuis six mois.»

Jacques Chirac et Lucien Bouchard ont par ailleurs évoqué avec leurs hôtes les dossiers plus litigieux de l'amiante et du doublage des films. Sur le premier, le président a expliqué que la France, qui a presque entièrement banni

l'amiante, accordera la «priorité à la santé publique». Sur le second, sa porte-parole a simplement dit: «c'est une question difficile». Bref, pas d'inflexion des positions françaises.

La journée avait commencé par la publication d'une interview essentiellement politique de Lucien Bouchard dans le Figaro. Dans la matinée, un incident est venu perturber l'humeur jusque-là au beau fixe des invités québécois. En présence du premier ministre et des hommes d'affaires qui l'accompagnent, le président du Conseil du patronat français, Jean Gandois, expliquait qu'il n'y a «aucune inquiétude dans les milieux économiques français» en ce qui concerne le projet souverainiste. Pour le grand patron français, la menace souverainiste n'a pas d'influence sur les investissements.

Manque de chance, le dossier de presse distribué par son propre organisme comprenait une étude du ministère de l'Économie et des Finances expliquant que «la levée provisoire de l'hypothèque référendaire» avait «permis une détection des taux d'intérêts canadiens à court terme».

Désarçonné, Jean Gandois a affirmé que cette étude ne représentait pas le point de vue du Conseil du patronat, laissant à une malheureuse secrétaire mitraillée par la presse l'odieuse de devoir expliquer comment ce texte s'était retrouvé dans le dossier. Lorsque les représentants du Québec ont quitté la salle, la jeune fille pleurait à chaudes larmes.

## PINARD

SUITE DE LA PAGE 1

en 1995, même si ce facteur a son importance, a expliqué hier au Devoir le professeur émérite. La confusion existait déjà en 1980. Elle demeure, mais ne contribue pas à faire monter le OUI.

À ses yeux, le «facteur primordial» de la croissance des appuis à la souveraineté depuis 25 ans, c'est «la diminution des craintes liées à l'économie d'un Québec indépendant». Ce déclin s'explique, selon M. Pinard, par les progrès de l'économie québécoise et l'augmentation de la confiance en soi. En 1991, pas moins de 84 % des Québécois francophones se disaient d'accord pour dire que «le Québec est davantage capable de devenir un pays indépendant aujourd'hui qu'il ne l'était il y a dix ou vingt ans».

Alors qu'en 1970 les deux tiers des Québécois entrevoient une détérioration de l'économie dans l'éventualité d'un Québec indépendant, cette proportion tombait à moins du tiers en 1990 (après l'échec de l'accord du lac Meech) pour ne remonter qu'à 43 % au début de 1995, écrit-il. Cette donnée est restée inchangée durant la dernière campagne référendaire. L'effet Bouchard n'y a été pour presque rien.

«Les sondages réalisés depuis 35 ans, écrit-il, décrivent clairement une tendance globale à la hausse qui se traduit par une augmentation en moyenne [de l'appui à la souveraineté] de 1 % par année.»

Les analyses de Maurice Pinard sont contenues dans un livre écrit en collaboration avec Robert Bernier de l'ENAP et Vincent Lemieux de l'Université Laval. Le bouquin de 350 pages regorge de tableaux et de données inédites, tirés, pour les chapitres rédigés par Bernier et Lemieux, de sondages et d'entrevues en profondeur réalisés en 1994 et 1995 pour essayer de découvrir les motivations pouvant expliquer le comportement des électeurs, en particulier de ceux qui étaient ambivalents.

Le professeur Pinard, qui fut l'un des rares sondeurs en 1980 à prédire à l'avance la victoire écrasante du NON, a pour sa part eu accès à des sondages internes réalisés par la firme Créatec pour le camp du NON en 1995. Les données ainsi obtenues, ajoutées à celles qui ont déjà été rendues publiques, éclairent les résultats du référendum. Ils nous aident surtout à mieux comprendre les comportements des électeurs durant cette campagne qui s'est soldée par un match quasi nul, d'où le titre de l'ouvrage, *Un combat inachevé*, publié aux Presses de l'Université du Québec.

Les derniers chapitres, signés Pinard, sont consacrés à l'analyse du référendum de 1995. Le sociologue consacre plusieurs pages à essayer de démontrer, à l'encontre de l'opinion d'autres experts, que ce qu'on a appelé «l'effet Bouchard» a bel et bien eu lieu et explique en bonne partie pourquoi le OUI a recueilli 49,4 % des suffrages, au lieu des 44 ou 45 % que la plupart des analystes accordaient au OUI jusqu'à mi-campagne.

Pour faire cette démonstration, M. Pinard place sur une courbe les résultats de 30 sondages qui montrent que l'appui au OUI a fait un bond dès que M. Bouchard a pris une place prépondérante dans la campagne du OUI. Pour arriver à cette conclusion, il est vrai qu'il ne tient pas compte des résultats de deux sondages Léger & Léger qui, selon lui, s'éloignent trop de la ten-

dance générale. L'affaire reste donc matière à débat.

Cependant, le professeur cite les résultats inédits de sondages faits pour le camp du NON qui ajoutent de l'eau au moulin de sa thèse. Par exemple, près d'un électeur sur cinq a déclaré que la nomination de M. Bouchard le 7 octobre comme négociateur en chef du futur partenariat l'avait incité à voter OUI contre un électeur sur six qui avait été incité à voter NON.

Selon M. Pinard, l'effet Bouchard a eu surtout pour conséquence de rassurer les électeurs sur les chances que se réalise le partenariat promis dans la question référendaire. L'effet ne se serait toutefois pas matérialisé auprès des personnes âgées de 55 ans ou plus.

Le professeur constate que les motivations traditionnelles des francophones en faveur de la souveraineté (griefs linguistiques et culturels) recevaient grosso modo le même niveau d'appui en 1995 que 15 ans auparavant. La proportion de Québécois qui se sent dominée par les anglophones n'a guère diminué non plus, mais n'a pas augmenté. Le camp du OUI serait simplement parvenu à faire le plein de ces appuis en 1995.

Par contre, les facteurs d'influence à court terme ont généralement favorisé le camp du OUI, comme les échecs constitutionnels successifs des dernières années et la popularité élevée de deux partis souverainistes, le Bloc et le PQ. Le camp du OUI a aussi amélioré ses chances de réussite en adoptant, après le virage d'avril, une position plus proche du centre, c'est-à-dire qui reflétait mieux le désir des Québécois de maintenir un lien avec le Canada, en ajoutant à l'option la notion de partenariat. Au contraire, le camp du NON, qui n'avait aucune proposition de changement à offrir, semblait figé dans le statu quo, ce qui a joué contre lui, croit M. Pinard.

Pour finir, le camp du OUI a joué de l'avantage que confère à son option depuis 1980 la confusion qui règne quant au sens et à la portée de la notion de souveraineté. Déjà, tous les sondeurs le reconnaissent, le mot séparation recueille moins d'appui que le mot indépendance, qui en reçoit moins que le mot souveraineté. Dès qu'on a combiné à la souveraineté le concept d'association en 1980, le soutien à l'option péquiste a fait un bond supplémentaire. C'est dire qu'en revenant à la souveraineté-association, en la rebaptisant souveraineté-partenaire, le camp du OUI s'assurait d'un appui plus élevé en 1995 que s'il s'en était tenu à la souveraineté tout court.

Mais cette hausse du soutien à la souveraineté s'explique par le fait que les gens ont la perception que la déclaration de souveraineté est conditionnelle à la conclusion d'un accord de partenariat. Fin octobre 1995, seulement 46 % des électeurs avaient compris que le Québec deviendrait souverain même si les négociations pour le partenariat échouaient.

D'où la question que pose Pinard: les électeurs sont-ils confus ou stratégiques? Tout comme Léger & Léger ce week-end, M. Pinard a observé à partir des résultats de sondages réalisés par Créatec pour le camp du NON qu'un quart des électeurs du OUI croient qu'après la souveraineté le Québec demeurerait une province canadienne. Une partie d'entre eux votent OUI tout de même par stratégie, reconnaît M. Pinard.

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement du Canada pourrait dire la même chose», a-t-il aussitôt ajouté.

Il a dit comprendre l'existence d'une relation étroite entre la France et le Québec, mais a aussitôt déploré le fait que le premier ministre Lucien Bouchard, et Jacques Parizeau avant lui, tente «d'arracher au gouvernement français l'engagement qu'il reconnaît une déclaration unilatérale d'indépendance faite sans l'accord du gouvernement du Canada».

M. Dion n'a cessé d'insister sur ce rejet d'une sécession unilatérale, laissant sous-entendre du même coup que la seule voie demeure celle de la négociation. Le gouvernement Chrétien s'oppose fermement à toute déclaration unilatérale d'indépendance et s'est même adressé à la Cour suprême du Canada pour faire déclarer le procédé illégal, tant en droit canadien qu'international.

Ottawa espère, par cette cause, miner un des arguments les plus souvent utilisés par les souverainistes, à savoir que la reconnaissance internationale d'un Québec indépendant lui permettrait de prendre sa place au sein des nations, que le Canada soit d'accord ou non. Les souverainistes ont toujours compté sur la France pour partir le bal, d'où l'importance de la déclaration d'hier.

Selon Stéphane Dion, la France et le Canada s'entendent pour vouloir respecter la volonté des Québécois, mais ni l'un ni l'autre n'endosserait une déclaration unilatérale d'indépendance.

Il en veut pour preuve les positions françaises dans les dossiers des Comores ou de la Tchétchénie, ou l'adhésion de Paris à la déclaration d'Helmsink, un document dont il s'est empressé de citer le passage portant sur le respect de l'intégrité territoriale des États signataires.

«Le désaccord avec le gouvernement du Québec n'est pas qu'on veut réentendre les Québécois contre leur gré, c'est qu'on ne peut pas se retirer du territoire québécois en tant qu'institution fédérale sans avoir l'assurance que c'est bien ce que les Québécois veulent», a-t-il poursuivi.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe avait, comme M. Dion, une copie de la déclaration de M. Chirac en poche et s'est employé à la citer. Il en a toutefois tiré des conclusions tout à fait différentes. Selon lui, le président français s'est engagé, comme aucun de ses prédécesseurs, à respecter le choix des Québécois, peu importe ce qu'il est. Et si ce choix est une déclaration unilatérale d'indépendance, il sera respecté, en a déduit M. Duceppe.

## DION

SUITE DE LA PAGE 1

Pendant que le ministre Dion tentait de minimiser les propos du président Chirac et que le chef bloquiste cherchait à les exploiter, le chef réformiste Preston Manning grondait. «Je crois que le gouvernement fédéral doit très certainement faire comprendre à la France que, si elle encourage d'une quelconque façon la séparation du Québec avant que les Canadiens aient pu prendre une décision à ce sujet, elle nuira à ses relations avec ce pays sur le plan commercial, politique ou autre», a-t-il déclaré, reflétant fidèlement l'irritation que provoquent les voyages officiels de Lucien Bouchard à Paris. La réaction avait été encore plus vive quand il s'y était rendu, en 1994, à titre de chef de l'opposition officielle à Ottawa.

Selon M. Manning, les autorités françaises minent déjà les rapports entre le Canada et l'Hexagone en donnant l'impression qu'elles «légitiment les aspirations du Québec à se séparer». Malgré son insistance, M. Dion a rejeté l'idée de rappeler la France à l'ordre, ne voyant aucune raison de le faire.

En marge de ce débat, le chef réformiste a invité le gouvernement fédéral à envoyer, dans tous les foyers québécois, une copie de la déclaration de Calgary. Que les médias en aient parlé lui importe peu puisqu'ils n'ont mis, selon lui, l'accent que sur la reconnaissance du «caractère unique» du Québec. Il voudrait qu'Ottawa insiste davantage sur l'égalité des provinces et des citoyens et sur le processus de consultation que les neuf autres provinces anglophones ont endossé le 14 septembre dernier.

Stéphane Dion a dit, sans avoir l'air d'y croire, qu'il étudierait la suggestion de M. Manning. Le ministre a préféré s'attarder aux propos de la députée réformatrice, Val Meredith, qui a fait écho à la sénatrice conservatrice Pat Carney. Cette dernière a affirmé que la séparation de la Colombie-Britannique pourrait devenir une option si le gouvernement central continuait à ignorer et à traiter cavalierement sa province.

En voulant dénoncer ces propos, le ministre Dion a toutefois quelque peu dérapé, affirmant qu'il «est légitime d'essayer d'insister sur les préoccupations de chaque province de ce pays, mais [qu']il n'est pas légitime d'utiliser la sécession comme moyen pour y parvenir».

Il a nié par la suite vouloir refuser aux souverainistes le droit d'exprimer leur point de vue, mais ses explications étaient pour le moins confuses. «Il est légitime de dire "Je veux la séparation". Il est aussi légitime de dire que c'est illégitime de parler de séparation», a-t-il indiqué.

## DANSE

Festival International de Nouvelle Danse

«Ginette Laurin n'en est pas à ses premières armes et en artiste chevronnée elle a très vite compris que l'intégrité de chacun des personnages imaginés devait passer par cet échange des imaginaires et cette démocratie créatrice. Mais elle n'en demeure pas moins le maître d'œuvre pour être parvenue à faire un tout de ces îlots humains. Tout un défi!»

## Une galerie pas ordinaire

La galerie des êtres, moitié animaux moitié humains, imaginés par chacun des interprètes n'est pas banale. Parmi eux se trouvent le double personnage d'une écrivaine de l'époque victorienne et de Mélusine, une femme-serpent, incarné par Anne Barry; Lolita, une femme traquée dans un corps d'homme, interprétée par Kenneth Gould; Jean-Joseph, un être misérable qui a l'impression de s'être fait voler son destin, tendrement joué par Sylvain Laforune; et Crépuscule, une femme-cheval, dansée par Marie-Claude Rodrigue. «Crépuscule, c'est une enfant de la rue, à Rio. Une enfant errante qui a vécu beaucoup d'injustices. Ces injustices ont créé une grande révolte en elle et beaucoup d'humiliation. Elle a une espèce de violence renfermée en elle qu'elle essaie de transformer en une force pour affronter le monde.» Grâce à l'engagement créatif des danseurs, La Bête s'est indirectement transformée, peut-être malgré elle, en un hommage à l'imaginaire humain. Dans

cette évidente rencontre entre l'homme et la bête, l'abondance d'idées, de sensations, de personnalités et de situations, parfois tristes mais le plus souvent étranges, a pu d'égal.

Si au cinéma et au théâtre on a l'habitude de se faire présenter, voire dévoiler, de véritables personnalités — parfois d'une profonde complexité —, il n'en est pas tout à fait de même en chorégraphie. La danse ne va pas souvent jouer de manière concrète dans la vie et la psychologie de ses personnages. Elle est plutôt quelque part entre le mouvement et l'instinct, la sensibilité et l'émotion à l'état pur. «Cette pièce, pour moi, c'est finalement le processus, explique Sylvain Laforune. J'ai beaucoup de difficulté à définir quel est le résultat, mais je peux parler de ce que je vis en le faisant, dire quel est mon rapport avec les autres, etc. D'ailleurs, la pièce est à propos de l'individu, de l'individu qui essaie de trouver sa place dans un monde chaotique. C'est une pièce où on retrouve très peu d'ensemble, très peu d'harmonie. Il est rare d'avoir un ensemble où l'on sente une communauté de personnages qui atteint une certaine harmonie. Il y a toujours un personnage qui contraste avec un autre.» En privilégiant dès le départ l'individu par rapport au groupe, et en autorisant la libre expression de chacun de ses interprètes avec leur folie et leurs frustrations, Ginette Laurin a abouti à une œuvre chorégraphique où la linéarité du déroulement dramatique est totalement sens dessus dessous, allant de rupture en suspension et en contrepoint. Ici, le processus de création a marqué de manière indélébile La Bête. A voir vendredi et samedi soir prochain, les 3 et 4 octobre, au théâtre Maisonneuve.